

# COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(73) 3040 final

Bruxelles, le 13 septembre 1973

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL DES COMMUNAUTES  
sur les conditions de mise en oeuvre et d'utilisation des aides  
par les Etats associés, les pays et les territoires bénéficiaires  
en 1972

---

CEE 100/112

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Introduction	1
<u>PREMIERE PARTIE -- LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE L'AIDE</u>	4
I.    Résultats de l'exécution financière	4
II.   Modifications du cadre de l'exécution	6
III.  Analyse des dépassements	12
<u>DEUXIEME PARTIE -- L'UTILISATION DES PROJETS TERMINEES</u>	18
I.    Infrastructure routière	18
II.   Hydraulique et édilité	25
III.  Enseignement et formation	38
IV.   Santé	52
<u>ANNEXES</u>	
Listes des projets terminés dont les conditions d'utilisation ont été examinées en 1972 dans les différents secteurs	

## INTRODUCTION

Etabli en application de l'article 21 de l'Accord Interne de 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil des Communautés des conditions dans lesquelles ces aides ont été mises en oeuvre, en 1972, par les Etats associés, les Pays et les Territoires bénéficiaires, et des conditions dans lesquelles les réalisations financées par le Fonds sont utilisées.

A. L'année écoulée a été marquée par une certaine accélération de la mise en oeuvre des aides, qui s'est manifestée aux différents stades de l'exécution financière des projets : à mi-parcours de la période couverte par la deuxième Convention de Yaoundé, raccourcie par la ratification tardive de celle-ci, la moitié des crédits prévus au 3ème Fonds se trouve désormais engagée à la suite des décisions prises par la Commission ; les marchés, devis et contrats conclus en 1972 ont été en forte augmentation par rapport à l'année antérieure et leur rythme suit de plus près que précédemment celui des décisions de financement ; enfin, les paiements se sont maintenus en 1972 au niveau atteint depuis 1970, confirmant ainsi qu'une nouvelle cadence s'est instaurée depuis lors en ce qui concerne la liquidation des projets.

Les efforts déployés depuis plusieurs années par la Commission pour parvenir à ces résultats ont été poursuivis en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide communautaire. Ils se sont notamment traduits en 1972, d'une part, par la mise en application de certaines dispositions arrêtées dans le cadre de la deuxième Convention de Yaoundé et par un important travail de standardisation des textes régissant les marchés et les contrats financés par le Fonds, et, d'autre part, par l'adoption d'une programmation pluriannuelle pour l'exécution des travaux d'infrastructure routière ainsi que pour les actions de formation concernant les différents pays.

Certaines des mesures prises en oeuvre ont plus particulièrement pour objet de réduire le nombre et l'importance des dépassements de crédits qui ont été constatés lors de l'exécution de certains projets financés

par le Fonds. Il s'agit là, en effet, d'une des préoccupations constantes de la Commission. De ce point de vue, on a pu constater en 1972 une diminution sensible des crédits complémentaires destinés à couvrir ces dépassements et un allègement relatif de la charge supplémentaire nette résultant des marchés, devis et contrats clôturés. Ces résultats favorables doivent être toutefois considérés avec prudence, car ils ne tiennent évidemment pas compte des marchés en cours d'exécution.

B. Durant l'année 1972, la Commission a poursuivi l'examen, entrepris de façon systématique depuis 1966, des conditions d'utilisation des projets financés par la Communauté dans les pays et territoires associés. L'utilité de ce travail permanent, effectué en coopération avec les autorités des pays bénéficiaires, se confirme d'année en année, au fur et à mesure que se dévoilent les effets de développement produits par les réalisations de l'aide communautaire et que s'élargit l'information sur leurs conditions de fonctionnement et d'utilisation, ce qui confère une consistance plus grande aux enseignements qui peuvent être dégagés de leur examen.

Le présent rapport passe en revue, dans sa seconde partie, 36 projets terminés intéressant 12 pays et concernant les secteurs d'intervention suivants : infrastructure routière, hydraulique et édilité, enseignement et formation, santé. Les conclusions qui ressortent de l'analyse de ces projets sont exposées à la fin des chapitres consacrés à chacun des secteurs considérés; dans l'ensemble, elles rejoignent, sur plus d'un point, les constatations qui ont pu être faites au cours des années précédentes.

Il apparaît, tout d'abord, que ces projets ont tous contribué, et de façon souvent très importante, au développement de l'infrastructure économique et sociale des pays associés. Sur le plan technique et fonctionnel, leur réalisation et leur utilisation peuvent être considérées comme conformes, dans la plupart des cas, aux objectifs qui leur étaient assignés; leurs effets apparaissent donc largement positifs. Cependant, l'efficacité de certains d'entre eux peut être parfois freinée, soit par

des problèmes de fonctionnement qui révèlent, en cours d'utilisation, une insuffisante adaptation aux conditions locales, soit par une définition incertaine des orientations, faute d'une politique ou d'un programme à moyen terme établi par chaque pays en fonction de ses objectifs généraux de développement.

Ces constatations ont conduit les autorités des pays bénéficiaires à accorder une attention encore plus grande aux conditions de fonctionnement et d'entretien des investissements financés par le Fonds, en particulier en ce qui concerne leurs implications pour les budgets locaux. Elles justifient par ailleurs les efforts entrepris par la Commission pour qu'il soit tenu compte, lors de la conception de chaque projet, de l'ensemble des facteurs, tant physiques que socio-économiques, qui régissent le milieu dans lequel il doit s'insérer. Les résultats déjà obtenus, notamment dans le domaine de la santé, montrent que cette dernière action est suivie d'effets très favorables et peut être généralisée.

Enfin, la Commission s'efforce de renforcer l'efficacité des investissements financés par la Communauté en insistant toujours pour que les projets à financer sur le FED lui soient présentés dans le cadre de programmes cohérents, tenant compte non seulement des besoins à satisfaire, mais aussi de la nécessité de garantir un fonctionnement correct des investissements en les dotant de moyens suffisants en personnel local qualifié. Dans ce dernier domaine, la programmation pluriannuelle des actions de formation, qui a été mise en oeuvre par la Commission en 1972, doit normalement conduire les autorités des Etats associés à procéder de façon plus systématique à l'établissement de leurs propres programmes de formation. Elle offre aussi la possibilité d'instaurer, sur des bases rationnelles, le dialogue nécessaire avec les Etats associés, pour réaliser l'indispensable complémentarité entre les investissements et les actions de formation.

Cela se traduit, en pratique, par une orientation plus poussée des bourses et stages financés par le FED vers la prise en charge rapide de tâches spécifiques par les jeunes ainsi formés, ainsi que par un effort croissant pour préparer les cadres des pays associés à jouer un rôle dynamique dans le développement.

PREMIERE PARTIE

LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE L'AIDE

Durant l'année écoulée, la Commission a poursuivi les efforts entrepris depuis plusieurs années afin d'accélérer la mise en oeuvre de l'aide communautaire et en améliorer l'efficacité.

Les résultats obtenus dans l'exécution financière des projets, et qui sont rappelés ci-dessous (section A), montrent que ces efforts ont commencé de porter leurs fruits. Les nouvelles dispositions, arrêtées en 1972 et qui se sont traduites par un certain nombre de modifications apportées au cadre de l'exécution (section B), devraient permettre d'accentuer, sur différents plans, les effets recherchés. Enfin, la Commission est demeurée attentive aux dépassements de crédits qui ont été enregistrés lors de l'exécution de certains projets financés par les trois Fonds. Suivant les recommandations de la résolution du Conseil du 2 avril 1973 <sup>(1)</sup>, elle a mis à jour et approfondi l'analyse qu'elle avait présentée de ce phénomène dans son étude générale de 1971 <sup>(2)</sup>. Les résultats de ce travail sont exposés dans la dernière section de cette première partie.

I. RESULTATS DE L'EXECUTION FINANCIERE <sup>(3)</sup>

Au cours de l'année 1972, l'accélération de la mise en oeuvre de l'aide communautaire qui avait été amorcée précédemment s'est confirmée, venant compenser ainsi le ralentissement du rythme d'exécution des projets qui avait caractérisé la fin de la période couverte par le 2ème Fonds.

./.

(1) Doc. R/631/1/73 (EAMA 26) (PTDOM 21 Rev 1) (FIN 138)

(2) "Etude sur les dépassements enregistrés lors de l'exécution des projets financés par Le Fonds Européen de Développement" (Doc. VIII/1277(71)F-FED/5)

(3) Pour de plus amples détails sur l'exécution financière, on voudra bien se reporter aux documents suivants :

-Rapport de la Commission au Conseil d'Association sur la gestion de la coopération financière et technique (1972) Doc. VIII/275(73)F - C-5

-Rapport de la Commission au Conseil sur la gestion de la coopération financière et technique pour les PTDOM (1972) Doc. VIII/431(73)F - C-5

A. Les décisions de financement prises en 1972 par la Commission en faveur des BAMA et des PTDOM sur les crédits des trois Fonds ont porté sur un total de 216 millions d'UC. En ce qui concerne le 3ème FED, le montant des engagements a atteint 201 millions d'UC, ce qui porte le total des engagements cumulés sur les ressources de ce Fonds à environ 440 millions d'UC, soit 49 % de la dotation prévue à la 2ème Convention de Yaoundé. Ce résultat, obtenu au milieu de la période d'application de la Convention, laisse prévoir qu'à l'expiration de celle-ci (31 janvier 1975), les crédits prévus au 3ème Fonds seront intégralement engagés.

B. Les marchés, devis et contrats conclus en 1972 en exécution des décisions de financement prises au titre des trois Fonds ont atteint un montant de 160 millions d'UC, ce qui représente une augmentation de 50 millions par rapport aux résultats de l'exercice précédent.

A la suite de ces marchés, devis et contrats, les crédits inscrits aux dotations des trois Fonds se trouvaient, au 31 décembre 1972, engagés de façon définitive dans les proportions suivantes :

1er Fonds : 97 %

2ème Fonds : 88 %

3ème Fonds : 15 %

Le taux de 15 % atteint sur les crédits du 3ème FED après deux années d'opérations marque un net progrès par rapport aux deux Fonds précédents pour lesquels un tel pourcentage n'avait été atteint qu'en 4ème année (2ème Fonds) et en 5ème année (1er Fonds). On peut donc en conclure que, sur le terrain, l'exécution du 3ème FED suit beaucoup plus rapidement que celle des Fonds précédents les décisions de financement.

C. Les paiements effectués en 1972 ont atteint 145 millions d'UC, c'est-à-dire un montant égal ou comparable à celui des années 1970 et 1971. Il se confirme ainsi qu'à la suite des mesures prises par la Commission pour accélérer le rythme des paiements, le montant annuel de ceux-ci qui s'est longtemps maintenu autour de 110 millions d'UC, est parvenu depuis trois ans à un nouveau pallier de l'ordre de 145 à 150 millions d'UC. Compte tenu de l'évolution des engagements définitifs au cours des dernières années, on peut s'attendre à une certaine élévation de la cadence des paiements vers 1974/75.

A la clôture de l'exercice 1972, les paiements effectués sur chacun des trois Fonds représentaient, par rapport aux engagements décidés par la Commission, les pourcentages suivants :

94 % pour le 1er Fonds

81,3 % pour le 2ème Fonds

15 % pour le 3ème Fonds.

## II. MODIFICATIONS DU CADRE DE L'EXECUTION

Ces modifications résultent, soit de l'application de dispositions prévues dans le cadre de la Convention de Yaoundé II, soit de mesures prises pour assurer la standardisation des textes ou une programmation plus rationnelle de la mise en oeuvre de l'aide.

### A. Application de nouvelles dispositions prévues dans le cadre de la 2ème Convention de Yaoundé

Ces dispositions sont contenues dans l'article 49 du règlement financier du 3ème FED qui prévoit notamment l'organisation d'une procédure accélérée de lancement des appels à la concurrence (alinéa e) et la possibilité de favoriser la participation des entreprises de production industrielle ou artisanale des Etats associés (alinéa f).

Dans ce cadre, la Commission a, en 1972, autorisé le lancement, selon cette procédure accélérée, de 14 appels à la concurrence représentant au total un montant de 5,2 millions d'UG.

Elle a, par ailleurs, pour favoriser la participation des entreprises locales, également autorisé, après avis favorable du Comité du FED, l'introduction, dans quatre dossiers d'appels à la concurrence, d'une disposition précisant le degré de protection à prendre en considération dans la comparaison des offres. Les résultats de ces appels à la concurrence seront connus dans le courant de l'année 1973.

### B. Standardisation des textes régissant les marchés et les contrats financés par le FED

1) Conformément à la décision du Conseil d'Association du 30 novembre 1971, la plupart des Etats associés ont arrêté, au cours de



L'année 1972, les mesures d'intégration, dans leur ordre juridique interne, du Cahier Général des Charges des marchés financés par le FED dans les EAMA. Toutefois, au 31 décembre 1972, quatre Etats - le Burundi, le Dahomey, la Somalie et le Zaïre - n'avaient pas encore souscrit à cette obligation.

A la suite des négociations entreprises par la Commission, en 1972, avec les autorités des Antilles Néerlandaises et du Surinam, les derniers obstacles à l'application du Cahier Général des Charges aux marchés financés par le FED dans les Pays et Territoires associés ont pu être levés. Le Cahier Général des Charges PTOM, après son adoption par le Conseil, pourra ainsi devenir opérationnel dans le courant de l'année 1973.

- 2) Au cours de l'année écoulée, les clauses générales élaborées par la Commission pour les contrats d'assistance technique et de surveillance des travaux ont été mises à l'essai pour une période de 6 à 12 mois.

Au terme de ce temps d'épreuve qui sera suivi d'une discussion au sein du Conseil d'Association, il est prévu d'adopter définitivement, soit des clauses générales propres à chacun des types de contrats, soit un cahier général des charges applicable à tous les marchés de service.

Dans l'immédiat, les Contrôleurs Délégués ont été invités à faire admettre en pratique, dans la mesure du possible, les clauses telles qu'elles ont été élaborées et à constituer un répertoire des observations présentées par les Administrations nationales. Ces observations feront l'objet, à l'issue de la période transitoire, d'un examen en commun dans des conditions identiques à celles retenues pour l'adoption du Cahier Général des Charges des marchés publics de travaux et de fournitures financés par le FED.

L'établissement de clauses générales pour les contrats d'études, qui pose des problèmes plus difficiles, est en cours.

Enfin, en matière de marchés de travaux, la Commission a mis à l'étude, pour les projets routiers, un cahier des prescriptions spéciales comprenant à la fois des clauses administratives types, des prescriptions techniques communes et un cadre de bordereau des prix.

L'élaboration d'un tel document pour les travaux routiers constitue un élément très important en vue d'accélérer l'établissement des dossiers d'appel d'offres comme ce fut le cas, en matière de marchés de fournitures, lors de la mise en place des textes standardisés préparés par la Commission (consultations publiques).

### C. Programmation de la mise en oeuvre de l'aide

Dans ce domaine, les efforts de la Commission ont été concentrés sur deux secteurs particuliers des interventions communautaires : les travaux d'infrastructure routière et les actions de formation (bourses et stages).

#### 1) Programmation des appels d'offres relatifs aux travaux d'infrastructure routière

Parmi les causes des dépassements qui ont affecté l'exécution d'un certain nombre de projets d'infrastructure routière, on trouve notamment les longs délais qui s'écoulent parfois entre les prévisions relatives au coût des travaux et la mise en adjudication de ces derniers, ainsi que l'irrégularité du rythme de lancement des marchés qui affecte directement le plan de charge des entreprises et les incite, dans les périodes de faible activité, à sous-évaluer le montant de leurs offres en pratiquant des prix de combat qui se révèlent finalement peu réalistes au cours de l'exécution<sup>(1)</sup>. Pour tenter de remédier à ces inconvénients, la Commission s'est efforcée, en 1972, d'établir une programmation des appels d'offres concernant les projets routiers pour les années 1973 et 1974.

(1) cf. Rapport au Conseil des Communautés sur les conditions de mise en oeuvre et d'utilisation des aides - Année 1971 - Doc. VIII/285(72)F - FED/C-3 page 10

Cette programmation a été conçue, pour chaque projet, en partant de la date considérée comme la plus favorable pour commencer les travaux sur le terrain et en en déduisant, à rebours, étape par étape, et en enboitant certains délais, toutes les opérations de procédure qu'il faut accomplir en remontant à la décision du projet.

Cette méthode est récente et commence seulement à porter ses fruits; les premiers résultats obtenus sont cependant très encourageants et montrent déjà que cette façon de procéder constitue une action efficace en vue d'accélérer l'exécution des projets.

## 2) Programme de bourses d'études et de stages

En 1972, le système de programmation des bourses accordées aux ressortissants des EAMA et des PTDOM a été profondément remanié.

Jusqu'alors, ce programme de formation était déterminé chaque année pour l'ensemble des Etats, Pays et Territoires associés, sans répartition préalable entre les bénéficiaires, et son financement était assuré en partie sur les ressources du FED, et en partie sur le budget de la Commission. Ce système présentait des inconvénients au niveau de l'attribution et de reconduction des bourses d'une part, et de la répartition de l'aide entre les bénéficiaires d'autre part. Enfin, il y avait une contradiction entre l'annualité du programme et la pluriannualité des formations.

En fait, c'est le caractère annuel du budget de la Commission qui avait imposé l'annualité du programme. Or, dans le cadre de la deuxième Convention de Yaoundé, le financement des bourses et des stages est assuré intégralement sur les ressources du 3ème FORDS.

A l'occasion de ce changement, les services de la Commission ont procédé à un réexamen du système en place et conçu une programmation pluriannuelle concernant chacun des Etats et pays associés pour la période couverte par la deuxième Convention de Yaoundé.

Dans le cadre de cette nouvelle programmation, les formations sont prises en charge financièrement jusqu'à leur terme même si elles doivent se poursuivre au delà du 31 janvier 1975, date

d'expiration de la 2ème Convention de Yaoundé. Par ailleurs, le budget couvrant les trois dernières années d'engagement du 3ème FED permet aux Gouvernements des pays associés de programmer leurs besoins en formation et de lier cette formation aux secteurs d'activités actuellement en pleine croissance ou appelés à se développer dans un proche avenir.

Les études effectuées par les services de la Commission à l'occasion de l'établissement de ce programme pluriannuel ont permis d'attirer l'attention des Gouvernements des EAMA sur quelques points importants, parmi lesquels il faut citer :

- Le coût moyen d'une bourse en Europe est le double d'une bourse en Afrique ou à Madagascar; l'affectation des boursiers devrait donc, dans la mesure du possible, être orientée vers l'Afrique, le nombre des cadres formés pouvant être ainsi pratiquement doublé;
- Trop souvent, la formation dispensée en Europe porte sur des techniques et des connaissances dont l'application en Afrique requiert une transposition qui se révèle difficile sans études supplémentaires; elle se déroule, par ailleurs, dans un cadre social et culturel étranger, ce qui exige du boursier un grand effort d'adaptation psychologique à son retour dans son pays d'origine;
- L'analyse des types de formation financés par la Communauté a montré qu'une importance trop grande avait été jusqu'ici accordée aux formations de niveau supérieur par rapport à celles de niveau moyen ou de caractère professionnel; cette constatation est confirmée notamment par le déficit en personnel qualifié qui se manifeste aux différents stades de la préparation et de l'exécution des projets et qui affecte actuellement le déroulement de nombreuses opérations financées par le Fonds.

Les objectifs du programme pluriannuel se sont concrétisés de la manière suivante :

- Le nombre des bourses accordées à des ressortissants des EAMA pour des études en Afrique ou à Madagascar s'est accru tant en valeur absolue qu'en valeur relative, par rapport à celui des bourses octroyées pour l'Europe (70 % contre 30 %).

Par exemple, le Gouvernement somalien a renoncé à présenter des candidatures pour l'année académique 1972/73, réservant l'octroi des bourses à des affectations à l'Université de Mogadiscio quand celle-ci entrera en fonctionnement.

- Les pays associés ont accentué l'orientation des formations en fonction des besoins spécifiques de leur développement économique. Ainsi, le Sénégal a utilisé un grand nombre de bourses pour le développement des formations dans le domaine technique, à l'Institut Universitaire de Technologie à Dakar.

Dans le même ordre d'idées, le nombre des formations dans le domaine agricole s'est accru par rapport aux années précédentes.

Enfin, une enquête est actuellement effectuée par les Contrôleurs Délégués du FED en vue de déterminer les besoins de formation à satisfaire pour améliorer le fonctionnement des projets terminés ou en cours d'exécution sur financement FED. Les résultats de cette enquête doivent permettre de mieux assurer l'ajustement des formations dispensées aux besoins des opérations de développement et, par là, de renforcer l'efficacité de l'aide communautaire.

### III. ANALYSE DES DEPASSEMENTS

Deux objectifs ont été assignés à cette analyse :

- d'une part, dresser un inventaire des projets en dépassement pour lesquels des crédits complémentaires ont été engagés au cours de l'exercice 1972;

- d'autre part, établir un bilan des dépenses effectives par rapport aux montants nominaux des engagements pour toutes les opérations financières clôturées concernant les trois Fonds, de façon à faire apparaître la charge supplémentaire nette résultant de l'exécution des projets et à permettre une ventilation de cette charge par cause de dépassement, par secteur d'intervention et par pays.

#### A. Dépassements de crédits dont la couverture a été assurée en 1972

Au cours de l'exercice 1972, la Commission (après avis du Comité du FED) et l'Ordonnateur Principal du Fonds, ont autorisé l'engagement d'un montant total de 13 millions d'UC destinés à assurer la couverture de dépassements enregistrés sur 33 projets du 1er, du 2ème et du 3ème FED non encore clôturés.

Sur ces 33 projets, représentant un montant nominal de 65,5 millions d'UC, on compte :

- 5 projets du 1er FED, représentant un montant nominal de 7,7 millions d'UC, et qui ont accusé un dépassement de 2,5 millions d'UC, soit 32,37 %.
- 22 projets du 2ème FED, représentant un montant nominal de 47,8 millions d'UC, et accusant un dépassement de 9,3 millions d'UC, soit 19,38 %.
- 6 projets du 3ème FED, représentant un montant nominal de 10 millions d'UC, et accusant un dépassement de 1,3 millions d'UC, soit 13 %.

Par rapport au montant nominal de ces projets, le dépassement global représente un pourcentage de 19,88 %.

La couverture de ces dépassements a été assurée par des crédits du 1er FED pour 3,7 millions d'UC, du 2ème FED pour 2,3 millions d'UC, du 3ème FED pour 7,0 millions d'UC.

Le total des dépassements ainsi couverts en 1972 représente 6 % du montant global des décisions de financement prises en 1972 au titre des trois Fonds (216 millions d'UC).

Si l'on rapproche le montant des dépassements couverts en 1972 par des ressources du 3ème FED (soit 7 millions d'UC) et celui des décisions de financement prises la même année au titre du 3ème FED (211 millions d'UC), ce pourcentage est plus faible encore puisqu'il ne dépasse pas 3,3 %.

En 1971, le total des dépassements intervenus dans les projets du 1er et du 2ème FED, couvert par les ressources du 3ème FED, s'était élevé à 43 millions d'UC, soit 17 % du total des décisions prises sur le 3ème FED.

Il est donc permis de constater une amélioration particulièrement sensible d'une année à l'autre. Il faut cependant se garder d'en tirer des conclusions trop hâtives. Sans doute, certaines des mesures préconisées par la Commission depuis plusieurs années pour limiter les dépassements, commencent-elles à porter leurs fruits; la plupart d'entre elles sont toutefois trop récentes pour qu'il soit possible d'en apprécier d'ores et déjà toutes les conséquences.

#### B. Charge supplémentaire nette

Pour déterminer la charge supplémentaire nette qui résulte, pour le FED, des dépassements enregistrés et des économies réalisées au terme de l'exécution des projets, on s'est référé, comme dans l'étude générale de 1971<sup>(1)</sup>, aux marchés, contrats et devis financés sur les ressources du 1er, du 2ème et du 3ème FED et dont les comptes ont été définitivement clôturés.

./.

---

(1) Document cité (supra)

1) De ce bilan, qui porte sur 4.267 marchés des 1er, 2ème et 3ème FED, il ressort que :

- pour 771 marchés (soit 18,06 %), représentant un montant nominal de 323.350.664 UC, les dépenses totales ont atteint 384.193.122 UC, faisant apparaître un dépassement de 60.842.473 UC, soit 18,81 %;
- pour 1.268 marchés (soit 29,72 %) représentant un montant nominal de 137.124.814 UC, les dépenses totales ont atteint 126.677.968 UC, faisant apparaître une économie de 10.446.843 UC, soit 7,62 %;
- pour 2.228 marchés (soit 52,21 %), le montant des dépenses (161.732.841 UC) a été égal au montant nominal.

Compte tenu des dépassements et des économies indiqués ci-dessus, le montant global de la charge supplémentaire nette par rapport au montant nominal des marchés s'établit à 50.395.614 UC, ce qui correspond à une augmentation moyenne de 8,09 %.

Il est permis, en rapprochant ces conclusions des résultats de l'enquête effectuée dans l'étude générale de 1971, de constater une amélioration puisque la charge supplémentaire nette est passée de 10,04 % à 8,09 %.

Mais là encore, il faut nuancer cette conclusion qui ne s'applique qu'aux marchés clôturés dont l'exécution a pu commencer, pour la plus large partie, bien avant la période récente. Or, il est bien certain que les dépassements les plus importants se sont manifestés principalement au cours de ces deux dernières années comme l'a montré l'étude générale soumise par la Commission au Conseil. Ces dépassements affectent des projets dont la plupart sont toujours en cours d'exécution et ne se retrouvent donc pas dans la statistique des marchés clôturés.

2) L'analyse détaillée de la charge supplémentaire nette permet d'établir que :

- les dépenses supplémentaires résultant des hausses de prix consacrées par le jeu des formules de variation de prix se sont élevés à 18.338.026 UC soit 2,94 % du montant nominal des marchés et 29 % du dépassement global;



- les dépenses supplémentaires résultant de commandes complémentaires rendues nécessaires pour une bonne exécution des projets ou à la suite d'aléas technique ont atteint :

32.057.607 UC soit 5,16 % du montant nominal des marchés  
et 71 % du dépassement global.

Bien que leur pourcentage par rapport au montant nominal des marchés apparaisse en nette régression si l'on se réfère aux résultats de l'étude générale (6,20 % contre 5,16 % au terme de la présente analyse), ce sont les aléas techniques et les dépassements de quantités qui apparaissent encore comme responsables de la part la plus importante du dépassement global.

C'est donc principalement dans ce domaine que des efforts devront être déployés pour améliorer la situation. A cet égard, les remèdes proposés par la Commission dans son étude générale ainsi que ceux préconisés, en accord avec la Commission, par le Conseil, devraient pouvoir faire sentir leurs effets dès 1974.

3) Au-delà de la simple actualisation des résultats de l'étude générale en 1971, il a paru intéressant de ventiler également la charge supplémentaire nette selon les grands secteurs d'intervention du Fonds. On aboutit à la répartition suivante :

Secteurs	Nombre de marchés	Montant nominal	Montant final	Dépassement ou charge nette	
				mio d'UC	%
Construction et travaux urbains	1.333	156	165	9	0,62
Infrastructure routière	306	175	198	23	13,18
Infrastructure générale et industrie	331	131	144	13	10,02
Agriculture et élevage	1.168	101	104	3	2,88
Divers (1)	1.129	60	62	2	2,76
Total	4.267	623	673	50	8,09

(1) La rubrique "divers" concerne les aides à la production, les actions de promotion commerciale, etc....

C'est donc en matière de travaux d'infrastructure que la charge supplémentaire nette atteint le niveau le plus élevé. Ces résultats ne sont pas surprenants. C'est en effet dans ce domaine, particulièrement exposé, par nature, aux aléas et aux événements imprévus, qu'il est le plus difficile de cerner la réalité de manière parfaite et donc de déterminer avec certitude les coûts d'exécution.

- 4) Enfin, l'analyse de la ventilation de la charge supplémentaire nette par pays fait apparaître qu'en ce qui concerne les opérations clôturées, l'exécution des projets ne s'est soldée par des économies ou par une charge supplémentaire nulle ou très faible que pour quatre pays.

Cette ventilation par pays peut être succinctement présentée comme suit :

- Pour 6 pays, la charge supplémentaire nette s'est révélée supérieure à la moyenne générale de l'ensemble des Etats, Pays et Territoires associés (8,09 %).

Il s'agit du Gabon (29,43 %), de la Somalie (18,30 %), du Tchad (16,59 %), de la Mauritanie (10,20 %), du Zaïre (9,05 %) et du Mali (8,82 %).

- Pour 9 pays (ou groupe de pays), la charge supplémentaire nette s'est située entre 7,08 % et 3,50 %.

Il s'agit des PTOM/DOM (7,08 %), du Cameroun (6,85 %), du Congo (5,25 %), de Madagascar (5,06 %), du Togo (4,07 %), du Burundi (3,72 %) et du Niger (3,50 %).

- Pour 2 pays, la Haute-Volta et le Sénégal, la charge supplémentaire nette s'est révélée pratiquement nulle.

- Pour 2 pays, enfin, l'analyse des marchés clôturés fait apparaître, par rapport au montant nominal des marchés, une économie globale qui se chiffre à 1,19 % pour le Dahomey et à 5,82 % pour le Rwanda.

\*

\*

\*

En définitive, il n'apparaît pas que la prise en considération de facteurs locaux, propres à chaque Etat associé, permette d'éclairer le problème posé par les dépassements; les variations de la charge supplémentaire nette constatées d'un pays à l'autre peuvent s'expliquer par l'importance plus ou moins grande des projets d'infrastructure dans l'ensemble des opérations financées dans chacun de ces pays. Les dépassements enregistrés dans cette catégorie d'interventions représentent en effet 72 % de la charge supplémentaire nette globale.

A cet égard, les mesures déjà prises par la Commission en vue de rationaliser la mise en oeuvre de l'aide et d'accélérer le rythme d'exécution des projets, en particulier par la programmation de l'exécution des projets d'infrastructure, devraient permettre une amélioration sensible par rapport à la situation qui vient d'être analysée.

Cette amélioration ne se fera sentir cependant que de façon progressive, au fur et à mesure de la clôture des marchés conclus depuis 1972.

Il convient de rappeler ici que l'analyse qui vient d'être présentée a dû s'appuyer sur les résultats des seuls marchés déjà clôturés alors que les dépassements les plus importants ont pris naissance plus particulièrement durant les deux dernières années et concernent, par conséquent, des marchés qui sont encore en cours d'exécution. Pour utiles qu'ils soient, les enseignements qui viennent d'être mis en lumière ne peuvent donc être considérés comme définitifs. Pour les prochaines années, la mise à jour des données jusqu'ici recueillies et leur interprétation s'imposent en fait comme une obligation permanente.

DEUXIEME PARTIE

L'UTILISATION DES PROJETS TERMINES

Au cours de l'année 1972, la Commission a poursuivi le travail d'évaluation de l'aide financée par la Communauté qu'elle a entrepris depuis 1966 en procédant notamment à l'examen d'un certain nombre de projets de développement agricole dans le cadre d'un programme dont l'exécution doit se poursuivre en 1973. Il s'agit d'un secteur d'intervention particulièrement important pour le développement des pays associés; son caractère complexe fait toutefois que l'évaluation des projets le concernant requiert des investigations approfondies et parfois délicates dont la mise en oeuvre n'a pu s'effectuer que progressivement. Les résultats des divers examens qui auront été effectués seront communiqués au Conseil dès que leurs conclusions auront été arrêtées dans leur ensemble.

Parallèlement, la Commission a continué de s'informer sur les conditions d'utilisation des projets qui, dans les autres secteurs, ont bénéficié d'un financement communautaire. Au total, 36 projets ont été ainsi examinés<sup>(1)</sup>; intéressant 12 pays, ils concernent les secteurs d'intervention suivants : Infrastructure routière, hydraulique et édilité, enseignement et formation, santé.

I. INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Les projets routiers dont l'utilisation a fait l'objet d'un examen au cours de l'année 1972 présentent la particularité de viser, tous les trois, au désenclavement de régions que les difficultés d'accès ont jusqu'ici maintenues en dehors des courants d'échanges qui se tissent au sein des pays concernés. Il s'agit des routes de l'Ankaizina et de la route Andapa - Côte Est, à Madagascar, ainsi que de la route Tignère - Kontcha au Cameroun.

L'analyse comparative de ces trois projets et de leurs résultats permet d'aboutir à un certain nombre de conclusions dont la prise en considération peut être utile pour la conception d'opérations du même genre.

./.

---

(1) La liste de ces projets figure en annexe.

A. A l'origine de chacun de ces projets, on trouve la volonté de rompre l'isolement des populations vivant dans les régions intéressées : les plaines de l'Ankaizina et la cuvette d'Andapa à Madagascar, la plaine Koutine, près de la frontière du Nigéria au Cameroun; ces projets visaient à stimuler ainsi l'animation économique et l'exploitation des potentialités agricoles de zones considérées comme richement dotées mais encore confinées, pour l'essentiel, dans un système d'économie fermée en raison de l'absence de liaison permanente avec les régions voisines déjà reliées au réseau national.

L'intérêt qui s'attache à ces projets vient du double fait qu'ils tentent de réduire, dans son expression la plus physique, la désarticulation des économies concernées et que leur réalisation apparaît ainsi comme un puissant facteur d'intégration nationale. Cet aspect politique des objectifs apparaît plus clairement dans le cas des régions excentriques ou frontalières comme la plaine Koutine au Cameroun.

B. La conception des projets varie sensiblement de l'un à l'autre.

- Pour l'Ankaizina, les interventions prévues comportaient trois volets:
  - l'achat de matériel et d'engins routiers pour le service local des Travaux Publics,
  - la construction d'un tronçon de 15 km de route en terre et de 22 ouvrages sur l'itinéraire Bealanana - Antsohihy reliant l'Ankaizina à la Côte Ouest de Madagascar (134 km),
  - la réalisation de 522 km de pistes secondaires et tertiaires à l'intérieur de la zone enclavée.
- En ce qui concerne la route Tignere - Kontcha (Cameroun), le financement de l'aide communautaire devrait porter sur l'aménagement et l'assainissement des 21 premiers km de la piste existante (119 km) ainsi que sur la construction d'une route en terre neuve sur les 11 km suivants.
- Enfin, le désenclavement de la cuvette d'Andapa devrait être opéré par la réalisation d'une route revêtue reliant Andapa à Sambava sur la Côte Est de Madagascar (97 km).

./.

Les trois projets prévoyaient une participation des Etats intéressés sous des formes diverses : prestations du génie rural pour la réalisation en régie du tronçon de route de 15 km et des pistes intérieures en ce qui concerne l'Ankaizina ; aménagements d'autres parties défectueuses de l'itinéraire Tignere - Kontcha ; établissement du projet définitif de la route Andapa - Sambava par l'Administration.

Si l'on excepte la particularité, justifiée par l'existence d'un relief très compartimenté, que constituent les pistes prévues pour la desserte intérieure de l'Ankaizina, il apparaît que la conception des projets concernant la plaine Koutine (Tignere - Kontcha) et l'Ankaizina s'opposent, par le caractère ponctuel des interventions décidées, à celle, plus radicale, qui a prévalu lors de la mise au point du projet Andapa - Sambava.

Il est intéressant de constater, à cet égard, que les deux premiers projets ont été élaborés en 1961, alors que le financement de la route d'Andapa est intervenu un an et demi plus tard : ceci dénote une évolution rapide des conceptions appliquées par la Commission dans le domaine des investissements d'infrastructure économique ; cette évolution s'est révélée bénéfique.

- C. Au cours de l'exécution, l'économie des projets a été quelque peu modifiée. Dans l'Ankaizina, le Gouvernement malgache a substitué à la réalisation du réseau de desserte intérieure initialement prévue celle des 166 premiers km d'une piste allant de Bealanana vers Andapa. Il a par ailleurs financé la construction en régie de 25 km de route en terre sur l'itinéraire Antsohihy - Bealanana.

Le coût total des interventions de l'aide communautaire s'est élevé à 270 millions de F MG auquel il convient d'ajouter 143 millions dont le financement a été assuré sur budget malgache.

Sur Tignere - Kontcha, certains travaux ayant été sous-estimés (déblais rocheux), le financement communautaire n'a permis l'aménagement que des 25 premiers km de la route (au lieu de 32); le Gouvernement camerounais a assumé le financement des 29 km suivants, ce qui a porté

la longueur de l'itinéraire aménagé à 54 km sur un total de 119 km. Le coût des travaux s'est élevé à 382,4 millions de F CFA dont 175,4 à la charge du Fonds.

En ce qui concerne la route Andapa - Sambava, le déroulement des travaux a notamment été perturbé par trois cyclones, générateurs de nombreux dégâts et de plusieurs rectifications de tracé qui sont venues alourdir le coût du projet. Au total, ce dernier s'est établi à 3.833 millions de F MG, dont 2.775,2 millions à la charge de l'aide communautaire et 1.057,8 millions à la charge du budget malgache.

D. De l'analyse des effets de ces trois projets, il résulte que la différence constatée dans les investissements consentis se traduit par une différence plus radicale encore dans les résultats obtenus, tant sur le plan des transports que sur celui de l'économie des régions concernées.

Les travaux réalisés sur la route Tignere - Kontcha ont permis de rendre praticable toute l'année les 54 premiers km de l'itinéraire à partir de Tignere ; mais au-delà, toutes les difficultés demeurent, l'axe n'étant utilisable que par des véhicules légers en saison sèche avancée. Le coût des investissements nécessaires pour prolonger la route jusqu'à Kontcha (sur 65 km environ) est tel qu'il n'a pas encore été possible au Gouvernement camerounais d'y consacrer les ressources nécessaires.

Lors du premier examen des conditions d'utilisation du projet concernant l'Ankaizina, un abaissement sensible des tarifs de la tonne kilométrique avait pu être constaté entre Antsohihy et Bealanana : il était de l'ordre de 17 % à la montée et de plus de 56 % à la descente, mais ce résultat n'avait pas, apparemment, eu d'effets sur l'animation économique de la région. Parmi les raisons qui expliquaient cette situation, on trouvait surtout le fait que, malgré les aménagements réalisés, la route Antsohihy - Bealanana ne constituait toujours pas un axe permanent. Or ce résultat paraît, désormais, devoir être acquis à brève échéance : les 63 premiers km de cette route (y compris le tronçon de 15 km financé par l'aide communautaire) ont été bitumés sur financement malgache. Les travaux de revêtement de la seconde partie

de l'itinéraire (71 km), sur laquelle de nombreuses améliorations ont déjà été apportées par le Gouvernement malgache, doivent être entrepris en 1973 sur financement de l'aide bilatérale italienne. Il est finalement réconfortant pour la Communauté de constater que le financement qu'elle a accordé au premier projet visant au désenclavement de l'Ankaizina a amorcé la réalisation d'une infrastructure qui doit permettre la mise en valeur prochaine de quelque 70.000 ha encore inexploités.

Les conditions d'utilisation de la route Andapa - Sambava, troisième des projets examinés sont, actuellement, encore plus satisfaisantes.

Sa mise en service étant encore récente (début 1970), on ne possède pas encore de renseignements suffisants pour apprécier complètement l'étendue de ses incidences économiques ; cependant les premiers résultats paraissent très prometteurs :

- de 1964 à 1970, le parc automobile de la cuvette d'Andapa serait passé de 17 à 91 véhicules, soit une multiplication par 5,4, largement imputable au projet;
- la consommation d'essence aurait augmenté de 66 % de 1968 à 1971, et celle du gas-oil de 102% durant la même période;
- les comptages effectués en octobre 1971 ont fait apparaître un trafic journalier moyen de 167 véhicules. Réalisé en période de récolte, ce résultat doit correspondre à un trafic de l'ordre de 120 véhicules/jour en moyenne annuelle, ce qui est une indication claire de l'intérêt porté par les usagers à cet investissement.

Cet intérêt paraît d'autant plus justifié que, jusqu'à l'ouverture de la route, les transports entre Andapa et la Côte Est étaient essentiellement assurés par avion : la comparaison entre les tarifs pratiqués par la voie aérienne et par la route montre que cette dernière permet des économies de près de 7 F MG/kg sur le transport entre Andapa et Sambava pour des produits de base comme le sucre, le sel et le riz, de l'ordre de 15 F MG pour le café et de 29 F MG pour la vanille, ce qui correspond à des gains de 75 % à 90 % par rapport aux tarifs aériens<sup>(1)</sup>.

(1) Les liaisons aériennes régulières ont d'ailleurs été supprimées depuis l'ouverture de la route Andapa - Sambava.



Il est intéressant de noter ici que, contrairement à ce qui a été très souvent constaté dans l'utilisation des projets de modernisation routière concernant des axes déjà fréquentés<sup>(1)</sup>, les gains procurés par l'investissement semblent largement et immédiatement répercutés au niveau des producteurs et des consommateurs.

Les effets du projet sur l'économie de la cuvette d'Andapa ne peuvent être encore appréciés, faute d'un recul suffisant, cependant on voit se manifester une tendance certaine à la monétarisation des activités, ce qui est un signe du nouveau dynamisme des échanges. Les opérations en cours de réalisation sur financement communautaire (aménagement hydro-agricole de la cuvette d'Andapa ; achèvement de la route Sambava - Vohémar) doivent normalement donner à cette région les bases d'un développement en profondeur en favorisant l'exploitation de ses potentialités agricoles et en étendant l'aire de ses échanges avec la zone côtière.

E. Le soin apporté à l'entretien des infrastructures mises en place atteste bien, après les efforts financiers consentis pour leur réalisation, de l'importance accordée par le Cameroun et Madagascar à ces projets de désenclavement.

La route Andapa - Sambava étant de construction trop récente pour être examinée de ce point de vue, cette constatation vaut surtout pour le tronçon aménagé de la route Tignere - Kontcha et les routes de l'Ankaizina, où des "travaux d'entretien améliorant" ont, en maints endroits, transformé les conditions de viabilité entre Antsohihy et Bealanana. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que les deux routes traversent des zones où le relief et le climat rendent les opérations d'entretien particulièrement difficiles.

\*

\*

\*

---

(1) cf. notamment : Rapport de la Commission au Conseil d'Association sur la gestion de la coopération financière et technique - année 1971 (pp. 68 et 69).

Parmi les enseignements qui se dégagent de l'analyse des conditions d'utilisation de ces projets, le plus important est sans doute que des aménagements ponctuels de l'infrastructure ne peuvent, en général, apporter de solution aux problèmes des régions enclavées.

La réalisation d'un itinéraire de désenclavement sûr et praticable de façon permanente constitue, en fait, un seuil en deçà duquel l'utilité de tout investissement ne peut être qu'aléatoire. Certes, le coût d'une telle réalisation est, compte tenu du relief généralement difficile, le plus souvent nettement supérieur à celui des opérations classiques de modernisation du réseau routier existant ; mais c'est que les objectifs économiques et sociaux de désenclavement sont aussi d'une autre dimension. C'est pourquoi il paraît recommandé de ne pas concevoir de tels projets sans que le cadre du développement futur de la zone considérée ait été préalablement étudié sous tous ses aspects, puis défini en tenant compte des complémentarités avec les régions voisines et des besoins des populations concernées. La route n'apparaît alors non plus comme l'objet même du projet, mais comme l'élément de base de celui-ci : c'est en fonction de cette conception d'opération intégrée que, d'une façon pragmatique, sont venues progressivement s'agencer les différentes interventions financées par l'aide communautaire dans la région d'Andapa<sup>(1)</sup>.

---

(1) C'est également dans le cadre d'une opération intégrée comportant notamment des aménagements fonciers, des travaux d'adduction d'eau et de voirie ainsi qu'une aide substantielle à l'habitat, que se poursuit, grâce à la réalisation de la route de désenclavement des Hauts de Sainte Rose financée par le FED à la Réunion, la mise en valeur progressive de 2.000 ha de terres dans une région particulièrement deshéritée. En 1972, environ 120 ha étaient allotis et encadrés par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Encadrement Rural). La route est maintenue dans un parfait état d'entretien.

## II. HYDRAULIQUE ET EDILITE

Sous cette rubrique, sont regroupés les projets d'hydraulique villageoise, d'adduction d'eau et d'assainissement dont les conditions d'utilisation ont été examinées en 1972.

Les pays bénéficiaires de ces projets sont la Mauritanie, le Cameroun, la Haute-Volta et le Togo.

### A. Hydraulique villageoise : cinquante puits de village en Mauritanie

- 1) Ce projet avait pour but d'améliorer l'approvisionnement en eau de villages situés dans le Brakna, le Gorgol et le Guidimaka; les villages concernés n'étaient pas dotés de point d'eau ou ne disposaient que de puits vétustes ou de mares saisonnières.

La conception des puits a été mise au point en tenant compte, en ce qui concerne la structure de la colonne captante, de la composition géologique des terrains aux divers lieux d'implantation. En surface, chaque puits est surmonté par une margelle entourée d'une aire d'assainissement et est équipé d'un portique à poulies multiples pour le puisage de l'eau et de deux abreuvoirs pour le bétail.

Les puits ont été mis en service en 1962. Leur coût s'est élevé, en moyenne, à 3,4 millions de F CFA par puits, non compris les dépenses relatives aux études préalables.

- 2) En 1972-73, les conditions d'utilisation de 44 de ces puits (soit environ 9 puits sur 10) ont été examinées. Les conclusions de cet examen se sont révélées très positives en ce qui concerne l'utilité et l'efficacité de cet investissement.

La réalisation du projet a, en effet, apporté une amélioration très nette de l'approvisionnement en eau de tous les villages concernés. Les débits varient toutefois très fortement d'un puits à l'autre, passant de 22 m<sup>3</sup>/h à 0,15 m<sup>3</sup>/h, sans que l'on puisse savoir si l'épuisement en fin de journée ou en fin de saison sèche qui affecte

L'utilisation de certains puits est le résultat de la sécheresse de ces dernières années ou la conséquence d'une désertification progressive de la zone sahélienne. Dans la moitié des villages, les puits fournissent, toute l'année, les quantités d'eau nécessaires aux populations et à leur bétail; dans l'autre moitié, la satisfaction des utilisateurs demeure grande, en dépit des interruptions momentanées dont souffre leur approvisionnement : les puits fournissent en effet une eau d'alluvions naturellement filtrée qui est d'excellente qualité; à l'exception de trois puits à vocation plutôt pastorale, leur implantation a sensiblement réduit les distances à parcourir pour les corvées d'eau ; enfin, le modèle de portique mis en place facilite considérablement le travail d'exhaure.

- 3) L'état de conservation des puits est, en général, assez satisfaisant bien qu'aucun entretien sérieux n'ait été effectué par l'Administration et que le nettoyage ne paraisse régulièrement assuré par les utilisateurs que dans de rares cas (1 cas sur 10). Si elle devait persister, une telle situation ne manquerait de se traduire progressivement par la dégradation des investissements et un abaissement sérieux de la qualité de l'eau.

Pour des projets du même type, il apparaît indispensable de prévoir la constitution d'une équipe mobile d'entretien. L'association des futurs utilisateurs à la réalisation du programme peut aussi leur faire prendre conscience de la nécessité d'assurer l'entretien courant et le nettoyage d'un investissement dont ils sont les premiers bénéficiaires et qui constitue, de ce fait, un bien commun. Les constatations faites sur place, dans quelques cas encore trop rares, conduisent à penser qu'avec des moyens très simples, une telle solution peut être mise en pratique avec succès.

#### B. Adductions d'eau

Les projets d'adduction d'eau concernent les villes de M'Balmayo (Cameroun), de Nouadhibou (Mauritanie) et de Lomé (Togo).

1) Adduction d'eau de M'Balmayo (Cameroun)

- a) Avant la réalisation de ce projet, la ville de M'Balmayo, qui compte aujourd'hui 17.000 habitants, était approvisionnée en eau, d'une part, par un camion citerne de 6.000 litres appartenant à la commune et qui assurait la distribution auprès des services municipaux et de certains particuliers, et d'autre part, par quelques puits et des marigots proches des habitations.

Le projet avait pour but d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène de la population et de favoriser le développement économique de la ville ; il a consisté en la réalisation d'un réseau complet d'adduction et de distribution comprenant notamment une station de pompage et de traitement, un réservoir de 500 m<sup>3</sup> sur 12 mètres de hauteur, 15 bornes fontaines, 16 bouches d'incendie, ainsi qu'une centrale électrique destinée à fournir l'énergie nécessaire au fonctionnement des installations et à alimenter le réseau déjà existant en ville.

Le coût du projet s'est élevé à 88 millions de F CFA dont le financement a été assuré par le FED pour 74 millions, et pour le reliquat par un emprunt contacté par la ville de M'Balmayo auprès de la Banque Camerounaise de Développement au taux de 1,5 % l'an.

Les travaux ont été achevés en août 1964, à la date contractuellement prévue. La mise en service qui a suivi n'a toutefois été que partielle jusqu'au début de 1966 en raison de l'indisponibilité d'un des groupes de la centrale.

- b) L'exploitation du réseau est assurée depuis 1967 par la Société Nationale des Eaux du Cameroun pour le traitement et la distribution d'eau, et par l'Electricité du Cameroun pour la production d'énergie nécessaire à la station et la distribution d'électricité dans la ville,

A la fin de 1972, les bâtiments et l'ensemble des installations qui sont l'objet d'un entretien régulier se trouvaient en bon état.

Les ventes d'eau ont connu une progression forte et continue depuis la mise en service du réseau : elles sont passées de 32.000 m<sup>3</sup> en 1964/65 à 66.000 m<sup>3</sup> en 1968/69 et à 146.000 m<sup>3</sup> en 1971/72, leur volume étant ainsi plus que doublé au cours des trois dernières années.

En 1971/72, le nombre d'abonnés atteignait le chiffre de 248 et les consommations se répartissaient comme suit, par catégories d'utilisateurs :

Administration	: 27.500 m <sup>3</sup>
Bornes fontaines	: 53.100 m <sup>3</sup>
Particuliers	: 47.200 m <sup>3</sup>
Industries	: 17.800 m <sup>3</sup>

L'examen de cette répartition confirme l'importance qu'ont les bornes fontaines dans l'alimentation en eau des populations urbaines en Afrique ; mais elle met aussi en lumière la part non négligeable qu'ont prise les consommations industrielles.

Le prix de l'eau est de 82 F/m<sup>3</sup> pour l'Administration et les particuliers, de 61 F/m<sup>3</sup> pour la distribution aux bornes fontaines ; pour les usages industriels, il varie, par tranche de consommation, entre 61 et 82 F/m<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la centrale électrique, elle produit environ 400.000 Kwh par an, qui alimentent le réseau de distribution de la ville. Compte tenu de l'accroissement de la consommation des usagers qui a déjà nécessité une première augmentation de puissance en 1971, l'Electricité du Cameroun envisage de fermer la centrale en 1973 et d'alimenter la ville de M'Balmayo ainsi que la station de pompage au moyen d'une ligne de 30 kv partant de Yaoundé.

c) L'utilité et l'efficacité du projet ne font pas de doute :

- L'état sanitaire de la population s'est nettement amélioré depuis la mise en service du réseau d'adduction et de distribution d'eau. Aucune maladie épidémique n'a été enregistrée depuis

1965, alors qu'auparavant se manifestaient chaque année de nombreux cas de typhoïde, de parasitose et de dysenterie. En 1971, lors de l'épidémie de choléra, aucun cas n'a été enregistré dans la commune.

- L'intérêt porté par la population au projet s'est traduit, de façon significative, par un regroupement sensible de celle-ci vers le centre, où se trouvent situés les points d'eau courante.
- Enfin, sur le plan économique, l'adduction d'eau a permis de développer l'industrie du bois qui comptait déjà quelques scieries. Depuis la réalisation du projet, une usine de fabrication de contreplaqué et une nouvelle scierie, très moderne, se sont installées à M'Balmayo. Par ailleurs, l'existence de l'eau courante a favorisé l'accroissement de la production des élevages de volaille qui, dans quelques cas, ont procédé à une extension de leurs activités.

De ces différentes constatations, il se dégage le sentiment que l'utilisation de ce projet est particulièrement satisfaisante. Les installations, dont la capacité de traitement est de 906 m<sup>3</sup>/jour, suffisent amplement pour faire face à la demande actuelle (le débit moyen du réseau était, en 1972, de l'ordre de 500 m<sup>3</sup>/jour). Toutefois, si la progression des consommations devait conserver, au cours des prochaines années, le rythme très vif qu'elle a connu jusqu'alors, l'extension du réseau (prévue dans la proposition de financement du projet) pourrait se révéler nécessaire dès 1975/76.

## 2) Adduction d'eau de Nouadhibou (Mauritanie)

- a) Jusqu'en 1969, l'alimentation en eau potable de la ville de Nouadhibou<sup>(1)</sup> a été assurée, mis à part un faible volume fourni par une usine de dessalement, d'abord par bateaux-citernes, puis par camions ou wagons-citernes s'approvisionnant à Boulanouar. Ce système, dont les possibilités étaient limitées et le coût très élevé, ne permettrait pas de faire face aux besoins de développe-

./.

(1) Anciennement Port-Etienne

ment économique de la ville, lequel est principalement axé sur l'activité des installations terminales de la Miferma et l'industrie de la pêche, ni à ceux résultant de l'accroissement de la population (1).

Dans le but de remédier à cette situation, le FED a financé l'étude puis la réalisation d'une adduction d'eau gravitaire à partir du champ de captage de Boulanouar, situé à 84 km environ au nord-est de Nouadhibou.

Le coût du projet s'est élevé à 1.453 millions de F CFA, y compris les frais d'étude du dossier d'exécution.

Les installations ont été mises en service en août 1969, mais la distribution dans la ville a dû être assurée encore par camions-citernes jusqu'en décembre 1970. En effet, le Gouvernement mauritanien, qui s'était engagé à faire réaliser le réseau de distribution avant le commencement des travaux d'adduction n'a pu, faute de crédits, respecter le calendrier prévu. Achevé à la fin de 1970, le réseau de distribution a été financé à l'aide d'un prêt de la Caisse Centrale de Coopération Economique d'un montant de 75 millions de F CFA environ.

- b) La gérance des deux réseaux a été confiée par l'Administration à la Société Maurelec<sup>(2)</sup> qui assure l'exploitation de tous les réseaux d'eau et d'électricité sur le territoire de la Mauritanie.

En 1972, trois ans après la fin des travaux, les installations et les équipements se trouvaient dans un excellent état de conservation. Cette situation résulte de la bonne qualité de la réalisation et de l'entretien soigneusement assuré par la Société gérante, malgré les problèmes posés par l'absence de service après vente pour les équipements.

./.

(1) Selon le Service des Statistiques, la population de Nouadhibou serait de 11.000 habitants. Les estimations recueillies sur place font cependant état d'un chiffre plus élevé, de l'ordre de 20.000 habitants.

(2) Société d'Economie Mixte où l'Etat mauritanien détient 51 % des actions et qui bénéficie de l'appui technique d'Electricité de France.



La consommation d'eau, qui atteignait 404.000 m<sup>3</sup> en 1970 est passée en 1971, à 711.000 m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 76 %. Les pertes, qui représentaient près de 30 % de la production en 1970, ont été abaissées à moins de 20 % au cours de l'année suivante.

En 1971, le nombre d'abonnés s'élevait à 1.181 et la répartition des consommations par catégorie d'utilisateurs s'établissait comme suit :

- Miferma	: 462.800 m <sup>3</sup>
- Abonnés de Nouadhibou	: 185.700 m <sup>3</sup>
- Bornes-fontaines de Nouadhibou	: 6.900 m <sup>3</sup>
- Abreuvoirs	: 22.600 m <sup>3</sup>
- Divers (pêche, etc...)	: 32.800 m <sup>3</sup>

La Miferma apparaît, de loin, comme le principal utilisateur du réseau avec 65 % des quantités d'eau consommées, contre 26 % aux abonnés de Nouadhibou.

Les cinq abreuvoirs installés le long de l'adduction entre Boulanouar et Nouadhibou permettent aux populations nomades et à leurs troupeaux (chameaux) de s'approvisionner régulièrement. La consommation à ces abreuvoirs demeure modeste en raison de la rareté des pâturages dans cette zone.

Dans les consommations diverses, est inclus le ravitaillement des bateaux de pêche qui s'approvisionnent à partir de 6 bouches d'eau installées, sur le quai de pêche, par les soins de l'Administration.

Il est à remarquer que la consommation aux bornes-fontaines apparaît particulièrement faible à Nouadhibou puisqu'elle atteint à peine 1 % de la consommation totale et 3,6 % des consommations non productives. Ce fait, exceptionnel pour une ville africaine, s'explique essentiellement par la politique tarifaire qui a été suivie depuis la mise en service de l'adduction.

Le prix de l'eau a connu, du fait de la réalisation du projet, un abaissement considérable. Alors qu'il s'établissait, jusqu'en 1968,

à 1.100 F CFA le m<sup>3</sup>, les tarifs pratiqués depuis le branchement du réseau de distribution l'ont porté à

- 170 FCFA/m<sup>3</sup> pour la consommation ménagère (abonnés)
- 200 FCFA/m<sup>3</sup> pour la consommation publique aux bornes-fontaines
- 400 FCFA/m<sup>3</sup> pour les consommations industrielles à Nouadhibou (Miferma)
- 160 FCFA/m<sup>3</sup> pour l'eau fournie à la Miferma au champ de Boulanouar et destinée à être expédiée à Zouérate par wagons-citernes (frais de transport non compris).

Il apparaît ainsi que la population qui s'approvisionne aux bornes-fontaines doit payer l'eau à un prix supérieur de 18 % à celui qui est consenti aux habitants qui reçoivent l'eau à domicile. Cette politique tarifaire, qui a été imposée par l'Administration contre l'avis de la Société gérante, est sans doute justifiée sur le plan économique et elle a certainement constitué une puissante incitation en faveur de l'accroissement des raccordements au réseau ; elle trouve cependant sa limite, sur le plan social, dans le fait que le coût du branchement, qui peut atteindre 40.000 FCFA, excède manifestement les possibilités des familles les plus défavorisées de la ville.

Les tarifs en vigueur permettent à la Maurelec d'assurer dans de bonnes conditions la gestion des deux réseaux d'adduction et de distribution d'eau de Nouadhibou et de dégager, chaque année, un solde d'exploitation positif. Les excédents, qui se sont élevés, après impôts et dotations aux amortissements, à 32 millions de FCFA en 1970 et à 56 millions en 1971, ont jusqu'ici servi à équilibrer les résultats moins favorables obtenus par la Société dans sa gestion des autres réseaux du pays.

Ces résultats, qui sont dus pour une large part à l'importance des consommations industrielles, ont été accompagnés par une amélioration très sensible des conditions de vie de la population : à titre de comparaison, notons qu'en ce qui concerne les usagers non industriels, les quantités d'eau distribuées par tête d'habitant s'élevaient en 1971, à Nouadhibou à un niveau supérieur à

celui constaté à M'Balmayo (Cameroun)<sup>(1)</sup>. Sur le plan sanitaire, la mise en service du réseau, qui a entraîné la suppression du stockage de l'eau à domicile dans des citernes où elle était exposée à toute sorte de pollution, a constitué, par ailleurs, un incontestable progrès pour la population.

- c) Ce projet constitue donc, sur tous les plans, une belle réussite. Le développement des activités de la ville (extension des activités de la Miferna et de l'industrie de la pêche) comme l'accroissement de sa population font cependant que les installations actuelles doivent parvenir rapidement à la limite de leur capacité. La production au champ de captage de Boulanouar a été limitée à 3.000 m<sup>3</sup>/jour afin de garantir l'approvisionnement de la ville pendant 25 ans; or la production en période de pointe est passée de 1.690 m<sup>3</sup> en 1970 à 2.750 m<sup>3</sup> en 1971. Une étude est actuellement en cours, sur financement du FED, avec pour objectif d'examiner les possibilités de doubler la production. Si les résultats en étaient concluants, la Communauté pourrait envisager de financer l'extension de ce projet dont l'utilité est certaine et dont les conditions d'utilisation donnent toute satisfaction.

### 3) Alimentation en eau de Lomé (Togo)

- a) Ce projet avait pour objet de renforcer l'adduction d'eau de la ville de Lomé, afin d'en porter le débit à 250 m<sup>3</sup>/heure, soit 6.000 m<sup>3</sup>/jour. Il prévoyait l'aménagement d'un forage, la construction d'un réservoir de 1.500 m<sup>3</sup> sur la colline de Tokoin, la fourniture et la pose de 8.000 mètres de conduites, ainsi que le financement de la préparation du dossier d'appel d'offres, d'études hydrogéologiques complémentaires et de la surveillance des travaux.

---

(1) cf Supra p. 28

- b) Les nouvelles installations ont été mises en service en 1967, après une exécution correcte des travaux.

Conformément à l'objet du projet, le débit du réseau a été effectivement renforcé, ce qui a provoqué un accroissement du nombre des utilisateurs : on compte actuellement 2.190 branchements avec compteur, contre 1.450 avant la réalisation du projet.

D'une façon générale, les installations sont entretenues correctement par la Régie des Eaux qui en assure l'exploitation. De réalisation encore relativement récente, les ouvrages ne nécessitent pas de dépenses importantes d'entretien.

- c) Depuis la mise en service du projet ; les installations ont été à nouveau renforcées; mais, si la capacité de production atteint maintenant 20.000 m<sup>3</sup>/jour environ, le réseau d'adduction ne permet encore d'acheminer que 11.400 m<sup>3</sup> par jour, ce qui laisse la demande actuelle, estimée à 14.000 ou 15.000 m<sup>3</sup>/jour, en partie insatisfaite.

L'accroissement rapide des besoins en eau de la ville, si elle a largement justifié le projet financé par le FED, conduit donc les autorités togolaises à étudier, encore aujourd'hui, les possibilités de financer une nouvelle augmentation de la capacité du réseau.

./.

C. Assainissement de Lomé (1ère tranche)

- 1) Ce projet a porté sur le financement des études et des travaux relatifs à l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées dans les quartiers les plus urbanisés de la ville de Lomé et à l'assainissement partiel de la lagune.

Les travaux, commencés en 1962, ont été achevés en 1965, dans les délais prévus. Ils ont abouti à la création de deux réseaux d'évacuation distincts, l'un pour les eaux pluviales, l'autre pour les eaux usées, dont la mise en service a amélioré considérablement les conditions sanitaires de la ville qui jusqu'alors était dépourvue de tout système d'assainissement.

- 2) En ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales, le rendement du réseau serait sensiblement amélioré si les habitants des quartiers qu'il draine n'y déversaient leurs eaux domestiques, ce qui favorise l'accumulation de dépôts qui limitent la capacité d'écoulement des canalisations.

Les services de la voirie, auxquels incombe la charge de l'entretien courant du réseau, se trouvent de ce fait devant une tâche particulièrement difficile ; les faibles moyens dont ils disposent ne leur permettent que des interventions fort limitées. Aussi, le curage du réseau ne s'effectue-t-il que naturellement, sous la poussée des eaux après les fortes pluies.

En dépit de cette situation, que seule une action permanente des autorités en vue d'éduquer les utilisateurs pourrait améliorer, l'état général du réseau n'a pas nécessité de grosses réparations ; celles-ci, qui sont exécutées par la Régie des Eaux, n'ont entraîné, depuis 1965, que des dépenses d'un montant modeste (500.000 F CFA environ au total).

- 3) L'exploitation du réseau d'évacuation des eaux usées ne pose pas de problème analogue : elle a été confiée à la Régie des Eaux qui assure l'entretien et les réparations dans de très bonnes conditions.

La mauvaise tenue des tuyaux en béton de ciment vibré et non armé, qui se désagrègent progressivement, constitue cependant, pour la

Régie, une préoccupation permanente. Ce phénomène, dont la progression est très lente, n'avait pu être décalé au cours des essais au stade de la fabrication, ni au moment de la mise en oeuvre. Depuis 1967, la Régie a remplacé 2.000 mètres de tuyaux, ce qui grève très lourdement le coût d'entretien du réseau.

Par ailleurs, l'utilisation du réseau n'est encore que partielle : au début de 1972, le nombre de raccordements s'établissait à 130 (contre 60 en 1967), alors que les prévisions initiales portaient sur 800 branchements particuliers. Cette situation s'explique par l'absence de règlement imposant aux propriétaires de raccorder leurs immeubles au réseau.

Au cours des dernières années, la Régie des Eaux a multiplié les efforts en vue d'accroître le nombre des branchements : elle a, notamment, construit à sa charge des amorces de branchement, ce qui permet de réduire les frais à supporter par l'utilisateur à la somme relativement minime de 5.000 F CFA par raccordement.

Ces efforts ont commencé de porter leurs fruits et l'on peut penser qu'ils permettront de parvenir progressivement à une utilisation complète de la capacité de l'investissement.

\*

\*

\*

Les projets d'hydraulique et d'édilité qui viennent d'être examinés ont tous permis une amélioration notable des conditions de vie et d'hygiène des populations concernées. Tel était bien l'un des objectifs principaux qui leur étaient assignés.

Il est cependant intéressant de souligner, tout particulièrement en ce qui concerne les adductions d'eau, l'importance qu'ont également de tels projets sur le plan économique. En accroissant les disponibilités de ce facteur rare qu'est l'eau, ils favorisent l'indispensable développement des activités industrielles des villes.

./.

Les constatations faites en ce domaine aussi bien à M'Balmayo qu'à Nouadhibou sont à cet égard exemplaires. Les informations reçues sur l'utilisation d'un autre projet financé par le Fonds et concernant l'alimentation en eau de l'usine textile et de la ville de Koudougou en Haute-Volta sont tout aussi significatives puisque cette dernière réalisation, mise en service en 1970, a contribué à la création de 580 emplois (dont 560 sont actuellement occupés par des voltaïques), dans un secteur d'activité où l'offre d'emploi est particulièrement faible.

Si les conditions d'utilisation des adductions d'eau apparaissent, d'une façon générale, très satisfaisantes grâce notamment à l'intervention des sociétés ou régies qui en assurent la gestion, il se confirme encore cette année que l'entretien des puits et des réseaux d'assainissement financés par le Fonds pose toujours des problèmes qui ne semblent ne pouvoir être résolus sans un effort persistant d'éducation des populations bénéficiaires de ces projets.

D'une façon générale, les problèmes rencontrés montrent que la réalisation matérielle des investissements dans ce secteur n'est pas tout, que ceux-ci ne constituent que des moyens mis à la disposition d'une politique dont les choix et les prolongements en matière d'éducation sanitaire, de formation professionnelle et de modulation tarifaire doivent être sérieusement étudiés en fonction des objectifs de développement qui sont assignés à chaque projet.

C'est pourquoi la Commission s'efforce, à l'occasion de l'instruction des projets, de faire définir avec précision par les Etats associés le cadre dans lequel doit s'insérer leur réalisation, de façon à pouvoir mettre en oeuvre les moyens et les actions complémentaires garantissant l'efficacité recherchée.

Notamment en matière d'hydraulique humaine et pastorale, la Commission s'emploie à ce que les demandes de financement introduites par les Etats associés comportent toutes les indications nécessaires sur la capacité d'entretien des services existants et, si besoin est, sur les mesures envisagées afin de garantir la formation et la prise en charge budgétaire du personnel supplémentaire qui se révélerait nécessaire. Les résultats enregistrés lors de l'instruction des projets d'hydraulique récemment financés par la Communauté en Côte d'Ivoire et au Togo, ou en cours de préparation au Sénégal, sont à cet égard particulièrement intéressants et prometteurs.

### III. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Dans ce secteur, les informations recueillies par la Commission en 1972 portent sur l'utilisation des écoles construites dans le cadre d'un important programme concernant l'enseignement primaire au Cameroun, de projets intéressant l'enseignement secondaire dans le même pays et au Rwanda, ainsi que de plusieurs établissements d'enseignement technique dont la réalisation a été financée par l'aide communautaire dans d'autres Etats associés.

A. En ce qui concerne l'enseignement primaire, le programme de constructions scolaires qui a été financé sur les ressources du FED au Cameroun avait pour but d'épauler l'effort de scolarisation du Gouvernement par la réalisation et l'équipement de 172 écoles dans 46 communes de la partie orientale du pays. De 1963 à 1967, 767 classes, 480 logements et 14 blocs sanitaires ont été ainsi construits.

En 1972, les conditions d'utilisation de 82 de ces écoles (soit 48 % de l'ensemble) ont été examinées.

- 1) Sur le plan fonctionnel, la conception des bâtiments semble bien adaptée aux objectifs du projet, notamment en ce qui concerne l'amélioration qualitative de l'enseignement. Toutefois, l'architecture des bâtiments réalisés selon un plan type dans 12 départements du Nord et du Sud Cameroun ne favorise pas l'intégration des diverses écoles dans leur environnement physique et social et fait apparaître des difficultés pour l'entretien de certains éléments de la construction. Par ailleurs, les logements destinés aux maîtres d'école dans les petits villages se sont révélés fort peu adaptés, en raison de leur conception, aux besoins et aux habitudes des familles africaines.
- 2) Le projet du Gouvernement camerounais, prévoyait que la population locale réaliserait elle-même certains travaux complémentaires comme le revêtement et la peinture des murs de façade, l'aménagement, l'assainissement et la clôture de la concession de chaque école. En fait, dans la plupart des cas, les écoles sont demeurées dans l'état



où elles étaient au moment de l'achèvement de leur construction. Quelques améliorations ont pu cependant être constatées dans quelques cas : elles sont dues à la personnalité et à la ténacité du directeur de l'école ou parfois à l'action des autorités locales.

- 3) Dans 70 % des écoles visitées, les bâtiments et les logements sont en bon état. En effet, l'entretien courant, assuré par les enseignants, les élèves et les parents, se révèle satisfaisant dans la plupart des cas. Cet effort des utilisateurs directs de l'investissement doit être souligné, car il permet de compenser en partie la défaillance des crédits communaux prévus par le Ministère du Plan pour l'entretien courant. Ces derniers ne sont, en effet, accordés réellement que dans 18 % des cas (dans les départements de la Bouaké et du Diamara).

Mais ce sont surtout les grosses réparations liées à la conception technique des bâtiments qui posent des problèmes en raison de leur coût trop élevé. L'insuffisance des crédits budgétaires allouées à l'Education Nationale n'a pas jusqu'ici permis de procéder aux réparations nécessaires.

En ce qui concerne le mobilier scolaire livré dans le cadre du projet, il n'a été mis en service qu'en 1970 et se trouve, dans la plupart des cas, en bon état. On notera toutefois que, dans un tiers des établissements visités, l'équipement fourni par l'aide communautaire se révèle aujourd'hui insuffisant : ceci est la conséquence de la réussite qu'a connue le projet sur le plan de l'utilisation des bâtiments.

- 4) Les 764 classes réalisées dans le cadre du projet représentent une capacité théorique de 41.000 places, qui a permis un large développement de l'effort de scolarisation, en milieu rural notamment. Dans certains cas, l'infrastructure mise en place sur les ressources du Fonds s'est substituée à des bâtiments particulièrement vétustes ou trop sommaires, mais il est frappant de constater que l'occupation des écoles dépasse, en général, la norme déjà élevée de 54 élèves par classe qui avait été retenue lors de l'établissement du projet :

dans les écoles visitées, on compte en effet 61 élèves en moyenne par classe, avec des maxima allant, selon les écoles, de 76 à 155 élèves. Le surpeuplement des écoles est plus marqué dans les agglomérations que dans les campagnes.

Ce sont les classes d'initiation et du cours préparatoire qui ont les effectifs de loin les plus élevés : il y a là une situation qui ne rassemble peut-être pas les meilleures conditions pour l'éveil intellectuel des plus jeunes enfants.

La fréquentation scolaire est en général satisfaisante : elle dépasse 90 % dans 3 écoles sur 4. Les périodes de fréquentation irrégulière correspondent soit aux moments des récoltes, soit aux saisons de chasse et de pêche ou encore aux fêtes religieuses.

5) Le personnel chargé de l'enseignement est, d'une façon générale, trop peu nombreux : dans deux tiers des établissements, on compte plus de 50 élèves par enseignant. Le niveau de qualification de ce personnel est par ailleurs encore assez faible : en 1971, seuls 2 % des maîtres de l'enseignement primaire avaient le niveau du baccalauréat, et 15 % celui du brevet; les 83 % restant, qui représentent plus de 12.000 maîtres, avaient été recrutés au niveau du certificat d'études. Depuis juillet 1971, le Gouvernement a supprimé le recrutement à ce niveau. Les promotions d'enseignants qualifiés comptent actuellement 400 maîtres environ par an, mais le redressement devrait être accéléré grâce à un projet, financé par la BIRD, qui prévoit l'ouverture, en 1974, de 3 nouvelles écoles normales d'instituteurs adjoints, d'une capacité de 210 places chacune.

6) Malgré ces difficultés, la qualité de l'enseignement peut être considérée comme assez bonne dans 30 % des écoles, là où les directeurs savent compenser, par leur dynamisme, l'insuffisante formation d'une partie du personnel. Ces résultats pourraient d'ailleurs être rapidement améliorés si les maîtres disposaient des moyens pédagogiques nécessaires (cahiers, livres, etc...).

Les problèmes de qualité de l'enseignement se répercutent inévitablement sur les résultats aux examens : parmi les écoles visitées, 59 % seulement voient au moins la moitié de leurs élèves reçus au certificat d'études. Pour l'examen d'entrée en 6ème (enseignement secondaire), ce pourcentage est un peu plus faible.

- 7) D'après les renseignements obtenus, il semble qu'environ 20 % des élèves poursuivent leurs études au-delà du cycle primaire. Pour les autres, les débouchés sont insuffisants : ils sont constitués essentiellement par les emplois disponibles en trop petit nombre dans l'industrie locale (tabac, coton) et dans le secteur des services publics ou privés.

En conclusion, le projet a largement contribué à l'effort de scolarisation du Gouvernement camerounais, en renforçant la capacité d'accueil de l'infrastructure scolaire et en améliorant les conditions matérielles dans l'enseignement. Mais l'efficacité du projet est limitée par l'insuffisance des ressources budgétaires que l'Etat peut consacrer à l'entretien et au fonctionnement, ainsi qu'à la formation des maîtres. On doit surtout s'interroger sur les finalités de l'enseignement primaire dispensé : les responsables camerounais considèrent que son contenu est inadapté au contexte socio-économique et culturel du pays. Une réforme tendant à la ruralisation de l'enseignement est en cours, avec le concours d'organismes d'aide internationaux.

#### B. Enseignement secondaire

Trois projets concernant l'enseignement secondaire ont été examinés au cours de l'année écoulée; il s'agit de constructions pour les collèges Mazenod à N'Gaoundéré et Libermann à Douala (Cameroun) et pour le lycée de jeunes filles de Kigali (Rwanda).

1. Au Cameroun, l'aide communautaire a financé l'extension et l'aménagement des deux établissements mentionnés, qui existaient depuis longtemps. Depuis l'achèvement des constructions, certains aménagements

supplémentaires ont été progressivement réalisés par le Gouvernement, notamment à N'Gaoundéré (terrain de sport et atelier). En plus d'équipements financés par le FED, les deux établissements ont été dotés en matériel de laboratoire, par le FAC et des donateurs privés.

- a) La conception et la réalisation de ces deux projets, dont la mise en service remonte à 1967/68, ont donné entière satisfaction. La conception architecturale des bâtiments (robuste, simple et esthétiquement bien accordée aux constructions existantes), doit être considérée comme un des principaux facteurs de la réussite constatée. Les solutions retenues ont tenu parfaitement compte des besoins exprimés par les utilisateurs.
- b) Du point de vue technique, l'utilisation des bâtiments n'a guère, jusqu'ici, posé de problèmes. En ce qui concerne les équipements, ils donnent, en général, satisfaction.

- L'entretien des bâtiments peut être considéré comme très satisfaisant, aussi bien en ce qui concerne les opérations courantes que les grosses réparations; ces dernières sont, la plupart du temps, effectuées dès qu'elles apparaissent nécessaires. D'une façon générale, le fonctionnement des deux établissements n'a pas jusqu'à maintenant été perturbé par les problèmes financiers, bien qu'il laisse, en fin d'exercice, un solde déficitaire (de l'ordre de 8 à 10 % du montant des dépenses) qui n'est couvert que grâce à des concours extérieurs d'origine privée ou publique.

- Du point de vue de l'occupation des locaux, les deux établissements sont utilisés au maximum : 360 à 380 élèves au collège Mazenod, dont 295 internes, et 580 élèves au collège Libermann, dont 200 internes. La fréquentation, très régulière, est de l'ordre de 98 %.

- Le rapport enseignants-élèves est favorable : à Mazenod", on compte un enseignant pour 17 élèves; à "Libermann", un enseignant pour 19 élèves.

La qualification des maîtres est élevée par rapport à celle qui peut être constatée dans les établissements publics camerounais de même ordre : les enseignants possédant une licence ou un diplôme d'études supérieures au moins équivalent représentent 81 % des effectifs au collège Mazenod et 75 % au collège Libermann; les autres enseignants sont titulaires du baccalauréat. La plupart ont une expérience pédagogique reposant au moins sur 5 ou 6 années de pratique.

- Les résultats obtenus aux examens au cours des trois dernières années attestent de la qualité de l'enseignement qui est dispensé : les pourcentages de réussite varient, pour le collège Mazenod, de 75 à 90 % au niveau du Brevet Elementaire du Premier Cycle et du Probatoire, et de 54 à 55 % au niveau du baccalauréat; pour le collège Libermann ces chiffres sont de 70 à 94 % pour le BEPC et le Probatoire, et de 58 à 89 % pour le baccalauréat.

- Bien que les renseignements sur l'orientation et les débouchés ne soient pas très complets, il semble que tous les bacheliers du collège de Mazenod et 45 % des bacheliers du collège Libermann entreprennent des études supérieures; les autres élèves ayant atteint le niveau du brevet ou du baccalauréat s'orientent, dans la mesure des places disponibles, vers les emplois offerts par l'enseignement, l'armée ou les services administratifs. La rareté des emplois offerts à des brevetés et des bacheliers par le secteur productif se fait nettement sentir. Cette situation repose le problème d'une meilleure adéquation du système d'enseignement général aux besoins du développement qui est un des sousis des Gouvernements des Etats associés.

2. Au Rwanda, la Communauté a financé la réalisation d'un complexe groupant le lycée et l'école normale inférieure de jeunes filles de Kigali.

- La conception et la réalisation du projet donnent actuellement toute satisfaction. L'entretien est assuré de façon

très correcte. Les 13 classes et l'internat, pleinement occupés, permettent d'accueillir 375 élèves depuis la mise en service des locaux en 1971. Les élèves, qui sont toutes internes, sont, pour la plupart, d'origine rurale (93 %).

- Les enseignants sont au nombre de 31, c'est-à-dire qu'il y a un enseignant pour 12 élèves.

- L'enseignement, étalé sur 6 ans, débute par 3 années d'"orientation" et se termine par 3 années d'enseignement "économique et pédagogique". Le cycle d'orientation se caractérise par une formation générale avec programme africain (histoire, géographie, sciences, etc...); en section pédagogique, sont formées des institutrices pour l'enseignement primaire; la section économique forme des cadres moyens pour l'administration et prépare les étudiantes qui veulent poursuivre des études supérieures.

- La fréquentation et les résultats peuvent actuellement être considérés comme bons.

Le projet doit contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, où il permettra de remplacer les monitrices rapidement formées par des institutrices qualifiées. Des débouchés sont également ouverts dans les services de l'Administration.

Dans l'ensemble, ce projet, offre aux jeunes filles rwandaises de bonnes possibilités de promotion et peut donc être considéré comme une réussite.

### C. Enseignement supérieur

L'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), dont la réalisation a été financée par l'aide communautaire, avait pour objectif d'assurer la formation des professeurs de l'enseignement secondaire, des inspecteurs de l'enseignement primaire, des conseillers pédagogiques et des cadres des centres de formation d'instituteurs (directeurs et professeurs de pédagogie).

Le projet comprenait la construction et l'équipement des bâtiments destinés à l'administration de l'école, à l'enseignement, ainsi qu'à un centre de recherches et de documentation et à un internat. La Direction de l'ENS se trouve dans l'ensemble satisfaite de la réalisation.

1) L'établissement a été conçu pour recevoir 250 élèves dont 180 internes, mais cette capacité s'est révélée insuffisante dans tous les domaines : mise en service en 1970, l'ENS a dû accueillir, au cours de l'année universitaire 1971/72, 497 élèves. Pour l'année 197/73, les inscriptions s'élevaient à plus de 700. Cet écart provient de l'expansion, plus rapide que prévu, du taux de scolarisation dans le pays.

Pour faire face à l'accroissement des effectifs à accueillir, la Côte d'Ivoire a financé, dès 1971, la construction de 12 classes nouvelles. En dépit de cet investissement complémentaire, l'occupation des locaux excède toujours très largement leur capacité normale.

2) La fréquentation scolaire est bonne. On doit toutefois constater, au terme de l'année universitaire, quelques défections dues au refus de certains étudiants de souscrire l'engagement de servir dans l'enseignement public pendant 10 ans. Ces défections ne dépassent pas 5 à 6 % des effectifs enregistrés au début de l'année.

3) Le personnel enseignant semble en nombre suffisant : il est passé de 44 professeurs à 59 entre 1971 et 1972. Il est composé en majeure partie de professeurs d'origine française ; leur importance relative a cependant tendance à diminuer au profit des enseignants ivoiriens qui représentaient, en 1972, environ 25 % du corps professoral de l'établissement. La qualification des maîtres semble correcte, puisqu'elle va du certificat d'enseignement supérieur à l'agrégation; néanmoins, la proportion de professeurs qui ne sont que "certifiés" demeure importante (50 à 55 % du total).

4) La mise en service encore récente de l'établissement et son absence d'autonomie financière véritable font qu'il est, pour le moment, difficile d'apprécier si les crédits qui lui sont alloués lui permettent d'assurer dans de bonnes conditions son fonctionnement et un entretien correct de l'investissement. Toutefois, sur la base des engagements budgétaires connus, on doit constater que le montant des crédits accordés a connu en 1972 une nette régression, malgré l'accroissement des effectifs.

5) Les résultats de l'enseignement peuvent être considérés comme satisfaisants : en moyenne, 75 % des candidats obtiennent le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement dans les collèges d'enseignement général, et 90 % le certificat d'aptitude à l'inspection primaire.

A partir de cette année, l'ENS est habilitée également à délivrer le Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'enseignement secondaire, nécessaire pour exercer les fonctions d'enseignant dans les lycées, qui était jusqu'à maintenant délivré en France après préparation à l'ENS.

6) Il n'existe pas, à la sortie de l'école, de problèmes de débouchés pour les étudiants diplômés. Ils sont tous automatiquement affectés, en fonction du certificat obtenu, soit dans un CEG, soit dans une inspection primaire.

Cette situation est destinée à se prolonger durant un certain nombre d'années. En 1971/1972, l'enseignement public du second degré a employé les services de 2.345 enseignants, dont 352 ivoiriens; pour que la Côte d'Ivoire puisse satisfaire elle-même ses besoins en personnel d'enseignement, il faudra attendre au moins l'année 1984, à condition que l'ENS forme environ 200 professeurs par an à partir de 1975 (en 1972, 53 ivoiriens ont obtenu le CAP d'enseignant).

En conclusion, si l'on peut regretter que des prévisions trop prudentes n'aient pas permis de dimensionner correctement les investissements, on doit constater que ceux-ci constituent néanmoins une intervention particulièrement utile en faveur de l'amélioration de l'enseignement et de la formation des cadres nationaux en Côte d'I-



D. Enseignement technique et formation professionnelle

Ce secteur est un de ceux auxquels l'aide communautaire a, progressivement, accordé une situation de plus en plus grande en raison des finalités pratiques de la formation qui y est dispensée et de son incidence directe sur l'activité économique.

Au cours de l'année 1972, quatre projets appartenant à ce secteur, et dont la mise en service est souvent récente, ont été examinés du point de vue de leurs conditions d'utilisation.

- 1) Trois de ces projets concernent l'enseignement et la formation agricole, ce qui est une illustration concrète de l'intérêt porté par la Communauté au développement du secteur d'activité qui occupe le plus d'hommes dans les pays associés.

a) L'école technique agricole du degré supérieur de Butare (Rwanda) forme des techniciens destinés à satisfaire aux besoins des services de l'Agriculture et de l'Elevage et des grandes opérations de paysannat. La conception et la réalisation des bâtiments mis en service en 1967 donnent, dans l'ensemble, satisfaction ; l'équipement s'est révélé bien adapté aux besoins de l'établissement. L'entretien et le fonctionnement de l'école, dont le directeur est fourni par la coopération française, ne soulèvent pas de problèmes majeurs. La mise en service de l'internat, au cours de l'année 1972/73, doit permettre une utilisation complète de l'établissement, qui est actuellement limitée à 70 % de sa capacité en raison des difficultés d'hébergement des élèves.

La qualification de l'encadrement (ingénieurs, universitaires, techniciens supérieurs) et sa densité (1 enseignant pour 10 élèves) paraissent très satisfaisantes.

Les besoins des services en techniciens agricoles et vétérinaires sont tels qu'il n'existera aucun problème de débouchés pour les élèves sortant de l'école durant les 10 ou 15 années à venir. Le projet peut, donc, à tous points de vue, être considéré comme une réussite.

b) A Madagascar, l'aide communautaire a financé la construction et l'équipement de 7 établissements d'enseignement agricole destinés à étendre et à régionaliser ce type de formation dans l'ensemble du pays. Six de ces établissements ont fait, jusqu'à maintenant, l'objet d'une réception définitive.

L'utilisation de ces établissements est handicapée par une certaine inadaptation matérielle des investissements réalisés aux conditions locales : choix discutable de certaines localisations, logements peu adaptés, qualité des matériaux non adaptée au climat, coût de fonctionnement élevé de certains équipements, entraînant leur non-utilisation, etc... En dépit de ces difficultés techniques, les objectifs sont presque tous atteints ou en voie de l'être. La régionalisation de l'enseignement agricole, jusqu'alors centralisée à Tananarive, est maintenant un fait ; on notera toutefois que les élèves originaires des hauts plateaux demeurent encore largement majoritaires dans la plupart des établissements. Le second objectif - fournir les cadres agricoles nécessaires à l'administration malgache - est lui aussi près d'être atteint.

La réforme des programmes de l'enseignement agricole adoptée en janvier 1972, qui mettait l'accent sur la formation de chefs d'exploitation agricole, a été reportée; la forme d'utilisation de ce projet dans l'avenir n'apparaît donc pas encore très clairement.

c) L'Ecole pratique d'agriculture de Binguela (Cameroun) constitue une expérience intéressante de formation de jeunes agriculteurs aux procédés et moyens modernes d'exploitation des terres. L'établissement est géré par la Chambre d'Agriculture du Cameroun et est réservé aux jeunes ruraux (de 18 à 35 ans) choisis dans une même région pour chaque promotion.

Les bâtiments scolaires, mis en service en mars 1971, sont pleinement occupés : ils accueillent 60 élèves alors que leur capacité initiale était de 40 places. Le nombre de candidatures dépasse très nettement les possibilités de l'établissement, ce qui est un signe manifeste de l'intérêt manifesté par la population au projet.

Malgré un démarrage difficile de l'école, en raison de problèmes financiers, et bien qu'on ne puisse encore juger entièrement de l'efficacité de l'enseignement dispensé, il semble que les objectifs seront atteints. Les activités de l'école étant centrées sur les cultures vivrières, ainsi que sur les élevages de petit bétail et d'animaux de basse-cour, la production des anciens stagiaires ne semble pas devoir rencontrer de problèmes de débouchés car elle entre dans le cadre de l'opération "Ceinture verte" que le Gouvernement a lancée afin de réduire le déficit vivrier de Yaoundé.

- 2) En dehors du secteur agricole, un autre projet a été examiné au Burundi : il s'agit de l'Ecole technique de Bujumbura (Section Electricité).

La création de la section Electricité, financée par le FED, dans cette école a abouti à une réussite totale. Ce projet ne pose, d'après les utilisateurs aucun problème ni sur le plan technique, ni sur le plan fonctionnel.

Les 106 élèves sont répartis en un premier cycle (technique moyen) de quatre ans, un cycle supérieur (technique secondaire) de quatre ans également, et un cycle "électronique" de trois ans. La moitié des élèves sortant du premier cycle entrent dans le cycle supérieur.

Les enseignants sont au nombre de 13 (un enseignant pour 8 élèves), dont 10 sont fournis par l'assistance technique des pays de la Communauté (7 belges et 3 français).

En 1972, on comptait, dans cet établissement, 33 boursiers du FED, dont les 20 étudiants de cycle électronique.

Selon le Gouvernement du Burundi, il n'y aurait aucun problème de débouchés pour les élèves.

\*

\*

\*

L'analyse des conditions d'utilisation de l'ensemble des projets d'enseignement et de formation qui viennent d'être passés en revue conduit à un certain nombre de conclusions qui méritent d'être esquissées dans la mesure où elles peuvent permettre d'améliorer l'efficacité de la coopération financière et technique réalisée dans le cadre de l'Association.

Il apparaît tout d'abord que, sur le plan technique et fonctionnel, les projets financés par le Fonds correspondent bien aux objectifs que leur assignaient les Etats associés : extension de la scolarisation, formation des maîtres, développement de la formation professionnelle et technique. Les principales difficultés qui ont pu être constatées dans l'utilisation de ces projets tiennent à l'adaptation de leur conception aux conditions locales et aux problèmes de débouchés et manque, dans certains cas, d'insertion dans un programme à moyen terme de développement de l'enseignement en fonction du développement économique et social général.

Sur le premier point, les Gouvernements des Etats associés et la Commission devront mener une action encore plus ferme pour que les bureaux d'architectes soient contraints à l'étude complète et minutieuse de l'environnement de chaque projet, afin qu'il soit tenu compte, dans la conception des bâtiments et des équipements, de l'ensemble des facteurs, tant physiques que socio-économiques, qui régissent la vie locale. Un premier pas, déjà très important, pourrait être fait si la conception de chaque projet était précédée d'une enquête systématique auprès des utilisateurs pour préciser la nature des besoins à satisfaire et les conditions pratiques de fonctionnement des futurs investissements.

Le problème des débouchés apparaît très nettement, une fois de plus, à l'examen des possibilités d'emploi offertes aux jeunes diplômés de l'enseignement primaire et secondaire ; celles-ci sont généralement limitées à la fonction publique et à l'administration du secteur privé. Ceci amène à penser que l'effort de scolarisation n'acquiert de véritable efficacité que s'il est entrepris dans le cadre d'un système d'enseignement déterminé en fonction des besoins du pays. Ce travail d'adaptation du contenu et des méthodes de l'enseignement est complexe et très délicat; il doit être

remis sur le métier après un certain temps; mais il est la condition nécessaire pour que les sacrifices considérables consentis par les Etats associés pour la formation de leur jeunesse produisent des effets, qui, en termes de développement, soient à la mesure des renoncements consentis.

La Commission, pour sa part, examine attentivement, lors de la préparation de chaque projet, le système d'enseignement dans lequel il s'insère, afin d'en apprécier l'efficacité en fonction des objectifs fixés par la Convention de Yaoundé, c'est-à-dire les finalités socio-économiques du développement du pays considéré.

./.

#### IV. SANTÉ

Dans ce secteur, l'examen des projets terminés a porté en 1972, sur des formations sanitaires réalisées en Côte d'Ivoire, dans l'Archipel des Comores, au Mali, au Gabon, en Mauritanie et au Tchad. Pour ces trois derniers pays, c'est l'ensemble des réalisations financées par le Fonds dans le domaine de la santé qui a été examiné, à l'instar de ce qui a été fait pour le Cameroun, le Burundi, le Dahomey et le Togo dans le précédent rapport sur l'utilisation des aides <sup>(1)</sup>.

##### A. Côte d'Ivoire : Institut National de Santé Publique d'Abidjan (I.N.S.P.)

- 1) Ce projet avait pour but de développer l'éducation et l'action sanitaires auprès de la population de la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un programme de prévention et d'hygiène médicales.

L'intervention du FED a porté sur la construction et l'équipement d'un centre de médecine préventive, d'un centre d'éducation sanitaire comportant des salles de cours et de démonstration et un internat de 80 places, des laboratoires spécialisés (analyses biologiques, nutrition, contrôle et analyse des eaux), ainsi que des bâtiments d'administration et des logements.

- 2) L'ensemble des bâtiments couvre environ 8.000 m<sup>2</sup> sur un terrain situé en bordure de la baie du Banco.

Leur importance, leur disposition et leur bonne intégration au site laissent, sur le plan architectural, une impression extrêmement favorable. Sur le plan technique, certaines déficiences sont cependant apparues concernant la climatisation, l'étanchéité des couvertures et l'évacuation des eaux usées. A la suite des interventions de la Commission, les remises en état et les réparations nécessaires ont été effectuées en 1972; leur coût s'est élevé à 18,4 millions de F CFA qui ont été financés par le budget ivoirien (9,0 millions) et par l'assurance de garantie décennale en ce qui concerne les

./.

---

(1) Rapport de l'année 1971 - Doc. VIII/285(72)F-FED/C-3 - pp. 36 et suivantes

travaux d'étanchéité (9,4 millions). Le seul problème technique qui reste à régler est celui de l'insuffisante alimentation en électricité qui s'est révélée dans certaines parties de l'Institut à la suite de la mise en service des équipements de radiographie et de laboratoire.

- 3) L'utilisation de l'investissement a été affectée, au cours des premiers temps de fonctionnement de l'Institut, par les rythmes différents qui ont été imprimés aux activités correspondant à ses différentes fonctions (prévention, enseignement, analyses), compte tenu des moyens financiers limités et du personnel insuffisant qui lui étaient alloués. Alors que la section de prévention maternelle et infantile connaissait, dès le début, une très forte activité, certains équipements de laboratoires et les installations de l'internat demeuraient, par contre, pratiquement inutilisés. Ces faits avaient été notamment relevés par la Commission de contrôle lors de son passage en Côte d'Ivoire en janvier 1972, ce qui lui avait fait craindre que l'Institut ne soit, à brève échéance, transformé en un vaste dispensaire. Depuis cette visite, les mesures prises par le Gouvernement ivoirien ont amené une amélioration sensible de l'utilisation de l'Institut et un meilleur équilibre de ses activités : les services de stomatologie et de bactériologie ont été ouverts, tandis que celui de neurologie a été renforcé. Le recrutement, en assistance technique, de trois médecins et de trois spécialistes ou techniciens supérieurs est venu également accroître les possibilités d'intervention de l'Institut. L'insuffisance du personnel médical n'est cependant encore que partiellement comblée, puisque sur 28 postes initialement prévus, seuls 14 sont effectivement occupés.

Enfin, le transfert à l'I.N.S.P. de l'Ecole d'assistants d'assainissement permet une meilleure utilisation de l'internat.

A la suite de ces différentes mesures, il semble que les difficultés de mise en route soient définitivement surmontées et que l'I.N.S.P. entrera en régime de croisière en 1973/74.

Pour le moment, on peut constater que :

- dès la rentrée universitaire 1972/73, les cours d'éducation sanitaire ont vu leurs effectifs augmenter de près de 50 %;
- avant même l'ouverture des laboratoires de stomatologie et de bactériologie, le nombre des analyses effectuées à l'I.N.S.P. est passé de 49.000 en 1970 à 127.000 en 1971;
- les activités de prévention se sont stabilisées au niveau de 50.000 consultations infantiles et 40.000 consultations maternelles par an, tandis que le nombre des vaccinations a augmenté de 80 % de 1970 à 1971.

L'affluence qui a été ainsi enregistrée aux consultations de l'I.N.S.P. montre que la création d'un centre de prévention à l'intérieur de l'Institut correspondait à un besoin réel des populations.

Les données recueillies au cours de ces consultations permettent aux différentes branches de l'I.N.S.P. d'accumuler une information de plus en plus large sur l'état de santé de la population, le diagnostic et le repérage des principales maladies, ainsi que sur les problèmes posés par l'organisation de leur prévention. Sur ces bases, l'Institut peut désormais mieux orienter le travail d'éducation sanitaire qui lui incombe et définir un programme sérieux de recherches, dont la réalisation contribuera de façon décisive à faire coïncider l'utilisation du projet avec l'ampleur de ses objectifs initiaux.

#### B. Archipel des Comores : Formations sanitaires

- 1) Dans le territoire des Comores, l'aide communautaire a financé successivement la réalisation de 4 maternités puis de 4 formations sanitaires. Ce sont les conditions d'utilisation de ces dernières qui ont fait, en 1972, l'objet d'un examen.



Ces formations sanitaires ont été implantées à Fomboui (île de Mohéli), Mamutzu (île de Mayotte), Mitsamiouli et Fombouni (île de la Grande Comore). Elles comportent toutes un pavillon d'hospitalisation d'une trentaine de lits, un dispensaire, ainsi que leurs dépendances (cuisines, logements...); à Fombouni, s'y ajoute une maternité dont cette région de l'île de la Grande Comore était encore dépourvue.

- 2) La conception de ces formations sanitaires s'est révélée bonne en général. A Mitsamiouli, toutefois, le système d'alimentation en eau saumâtre prévu pour desservir une partie des installations est apparu, à l'usage, inutilisable; afin de remédier à cette situation, la Commission a, en 1972, donné son accord pour que les travaux nécessaires soient entrepris, dans la limite des crédits disponibles sur le projet.

La réalisation des bâtiments a été satisfaisante et les équipements fournis n'ont fait l'objet d'aucune observation défavorable.

- 3) Les établissements de Mohéli et de Mayotte ont été ouverts en 1965, mais n'ont connu qu'une activité sporadique jusqu'en 1968, en raison des difficultés rencontrées dans la mise en place du personnel hospitalier. Les formations de la Grande Comore ont été achevées en 1967/68, mais, pour les mêmes raisons, n'ont été utilisées effectivement qu'à partir de 1969.

En 1972, toutes ces formations fonctionnaient correctement et leur entretien était assuré de façon très satisfaisante. Les seules difficultés rencontrées ont trait aux groupes électrogènes et aux appareils de radioscopie, qui demeurent longtemps inutilisés faute de possibilités locales de dépannage.

Un effort incontestable a été fait par la Direction du service de Santé pour assurer aux quatre établissements des crédits et un personnel suffisants. En 1971, ce but a été atteint en ce qui concerne le budget de fonctionnement. Quant au personnel médical et paramédical, il comptait 12 personnes à Fomboui, 16 à Mamutzu, 23 à Mitsamiouli et 19 à Fombouni.

4) Le taux d'utilisation est en général satisfaisant : il l'est cependant davantage à Mohéli et à Mayotte, où l'on compte respectivement 5.600 et 4.300 journées d'hospitalisation par an, que dans la Grande Comore où la population demeure encore très attachée à la médecine traditionnelle locale. Ceci s'explique d'une part, par la plus faible superficie des deux premières de ces îles, qui a pour conséquence la proximité de l'hôpital par rapport au malade, et, d'autre part, par le fait que la population de Mayotte, ancienne escale de marine, est depuis longtemps familiarisée avec les pratiques de la médecine moderne. L'augmentation, lente mais sensible et régulière, de la fréquentation des formations sanitaires de la Grande Comore, notamment en ce qui concerne les consultations, montre qu'outre l'amélioration des soins qu'ils ont entraînée, les investissements du FED ont, dans l'ensemble du territoire, largement favorisé l'éducation sanitaire des populations.

C. Mali : Ambulance du Nioro

L'utilisation de ce projet, au titre duquel ont été réalisés un hôpital, un centre de pédiatrie et un laboratoire, avait déjà été examinée en avril 1969.

Le nouveau examen auquel il a été procédé en 1972 confirme la très grande utilité des installations financées par le Fonds, à tel point qu'elles ne suffisent déjà plus, notamment en ce qui concerne la maternité et le bloc chirurgical, à faire face à des besoins en forte croissance. L'isolement de la région de Nioro, en raison des difficultés de communication avec Bamako tout particulièrement, plaide en faveur d'un renforcement de cette formation sanitaire ainsi que des moyens qui lui sont affectés.

D. Gabon

Les formations sanitaires financées par le FID dans ce pays, et qui ont fait l'objet d'une évaluation récente, comprennent deux hôpitaux, une polyclinique et une école d'infirmiers<sup>(1)</sup> représentant un investissement total de 1.504.000 UC.

Les bâtiments, dont la conception s'est révélée bien adaptée à leur utilisation, sont dans un état de conservation satisfaisant et leur entretien est assuré de façon très correcte. Le fonctionnement des établissements est cependant entravé par l'insuffisance des crédits qui leur sont affectés et par l'absence de spécialistes capables d'effectuer les réparations que nécessitent les équipements.

En dépit de ces problèmes, l'activité des formations hospitalières est satisfaisante, leur taux d'occupation variant de 43 à 67 %.

Quant à l'école d'infirmiers, elle est pleinement occupée par 350 élèves chaque année. Les bâtiments sont dans un état de conservation satisfaisant, mais nécessitent un entretien pour lequel des crédits budgétaires seront attribués, pour la première fois, en 1973.

Les résultats aux examens de cet établissement qui est le seul au Gabon à assurer la formation d'infirmiers, de sages-femmes et d'agents techniques, sont, au niveau du diplôme élémentaire, de 49 % de reçus et, au niveau du diplôme d'Etat, de 60 % pour les infirmiers et de 42 % pour les sages-femmes. En 1972, l'école a formé 51 infirmiers (dont 20 diplômés d'Etat), 25 sages-femmes et 9 agents techniques.

\*

On peut considérer que les objectifs qui étaient assignés aux investissements financés par l'aide communautaire ont été pleinement atteints dans la mesure où ils visaient à élargir l'infrastructure sanitaire du pays et à assurer la formation du personnel indispensable à son fonctionnement.

./.

---

(1) Il s'agit des hôpitaux de Kango et de Lambarene, de la polyclinique Kong à Libreville et de l'Ecole d'infirmiers de Libreville.

E. Mauritanie

Dans ce pays, l'aide communautaire a financé la construction et l'équipement de l'hôpital national, de l'école d'infirmiers et de sages-femmes et de la pharmacie d'approvisionnement, tous situés à Nouakchott, la capitale. Le coût total de ces réalisations s'est élevé à 2,7 millions d'UC qui ont été prélevés sur les ressources du 1er Fonds.

- 1) La création de l'hôpital de Nouakchott, décidée en 1961, a répondu à la nécessité de doter le nouvel Etat indépendant d'un établissement hospitalier à vocation nationale, équipé d'un matériel médical et chirurgical lui permettant de jouer le rôle de centre national de diagnostic et de traitement pour les affections réclamant une certaine spécialisation.

Une école d'infirmiers et de sages-femmes a été annexée à l'hôpital pour assurer la formation et le recyclage du personnel soignant.

a) L'hôpital constitue, sur le plan esthétique, une incontestable réussite. Grand complexe moderne, réalisé sur trois niveaux, il domine, par sa situation, toute la ville de Nouakchott dont il est un des ensembles architecturaux les plus remarquables.

La conception architecturale du projet, si elle n'est pas sans justification dans le cadre de la création d'une capitale, n'en a pas moins pesé assez lourdement sur l'économie générale de la réalisation ; ses conséquences sur le plan fonctionnel apparaissent parfois discutables. De même, la conception technique de certains équipements prévus dans le cadre du projet s'est révélée trop compliquée pour un pays comme la Mauritanie : c'est ainsi, que la climatisation centrale est en panne depuis longtemps et a dû être remplacée par de simples climatiseurs.

b) L'entretien de ces équipements pose de difficiles problèmes aux autorités responsables, en raison de l'insuffisance du personnel qualifié et de l'inexistence de possibilités locales de dépannage. Ces problèmes concernent plus particulièrement les équipements électriques, certaines parties des installations d'alimentation

en eau, la climatisation, l'ascenseur qui n'est plus en état de fonctionnement, et les installations de réfrigération.

L'Administration avait envisagé de passer des contrats d'entretien avec des maisons spécialisées, mais la plupart de ces dernières ayant leur siège à Dakar, cette solution aurait été trop onéreuse et n'a pu être retenue. La constitution d'une équipe fixe d'entretien, bien organisée, apparaît comme la meilleure solution pouvant être apportée à ce problème.

En ce qui concerne les bâtiments, leur état général est bon et ne nécessite pas de réparations particulières, mais les crédits d'entretien courant demeurent faibles.

c) Sur le plan de l'utilisation, il apparaît incontestable que la réalisation de cet investissement, achevé en 1966, a correspondu à des besoins particulièrement urgents. Initialement prévue pour permettre l'hébergement de 135 malades simultanément, la capacité de l'hôpital a dû être portée, dès 1967, à 180 lits, puis, par palliers successifs, jusqu'à 212 lits en 1971. Ces accroissements du nombre de lits, qui ont été réalisés au détriment de l'espace disponible par malade ou grâce à la suppression de certaines commodités des services (salle d'attente de la maternité, foyers,...) ont porté la capacité des bâtiments à un maximum maintenant non extensible.

Malgré cela, l'hôpital est, depuis deux années, complètement saturé. Entre 1967 et 1972, le nombre des malades hospitalisés a plus que doublé (8.000 en 1972), celui des consultations a triplé, atteignant le chiffre de 33.000 en 1972 ; le nombre des interventions chirurgicales et des accouchements, ainsi que celui des examens de laboratoire, a été également au moins multiplié par deux au cours de la période considérée.

d) Les moyens mis à la disposition de l'hôpital pour son fonctionnement n'ont pas suivi la même évolution. Les crédits n'ont que très faiblement augmenté depuis 1967 et n'ont pas suivi l'augmentation du nombre de lits : le seul approvisionnement en médicaments absorbe actuellement 50 à 60 % de leur montant.

Le personnel en place est surchargé de travail et la qualité des soins ne peut que s'en ressentir. Les effectifs actuels comptent 150 personnes dont 85 possèdent une qualification médicale ou para-médicale (les 7 médecins étant tous coopérants), alors que le niveau d'activité de l'hôpital exigerait environ 250 personnes (dont 133 pour les tâches médicales ou para-médicales).

e) L'Ecole d'infirmiers et de sages-femmes qui a été prévue dans l'enceinte de l'hôpital a été conçue pour 50 élèves. La durée des études est de deux ans. Des cours de recyclage s'étendant sur 3 mois sont également dispensés au personnel exerçant déjà dans les diverses formations du pays.

Compte tenu des besoins croissants en personnel, dont l'importance vient d'être soulignée en ce qui concerne l'hôpital, l'extension de cette école apparaît déjà comme une nécessité.

f) L'accroissement très rapide de l'activité de l'hôpital et son état actuel de saturation s'expliquent par la croissance très forte, dépassant toutes les prévisions, qu'a connue la population de la ville de Nouakchott et par l'afflux de malades venant de toutes les parties du pays. Les limites atteintes dans l'utilisation de l'hôpital actuel ont conduit les autorités mauritaniennes à envisager son extension. Celle-ci adopterait une disposition pavillonnaire, plus souple et plus légère de conception que celle des bâtiments actuels, et surtout plus fonctionnelle et plus économique sur le plan de l'utilisation et de l'investissement; elle devrait comporter l'aménagement, à proximité de l'hôpital, d'un campement pour les familles des malades dont la présence permanente affecte actuellement le fonctionnement correct des services. Le financement de cette extension, qui engloberait également des locaux supplémentaires pour l'école d'infirmiers, pourrait être assurée sur les ressources du 3ème Fonds.

2) Pharmacie d'approvisionnement de Nouakchott

L'objectif de ce projet était, en substituant de nouveaux bâtiments aux locaux vétustes et exigus qui abritaient la Pharmacie d'approvisionnement au Ksar de Nouakchott, de permettre l'amélioration et la rationalisation de la distribution des produits pharmaceutiques vers tous les postes médicaux fixes ou itinérants du pays.

La nouvelle pharmacie, dont les installations regroupent un magasin de stockage, un abri pour les produits inflammables, un laboratoire de recherche biologique, des bureaux et deux logements, peut être considérée comme une réussite totale. La disposition des bâtiments paraît satisfaisante et aucune déficience n'a été relevée, ni dans la construction, ni dans la qualité ou la composition des équipements fournis dans le cadre du projet.

Les bâtiments de stockage sont suffisamment isothermes pour permettre d'assurer une conservation satisfaisante des médicaments, qui sont, en général, des produits sensibles aux conditions climatiques des pays tropicaux. Leur superficie est suffisante pour l'entreposage des commandes.

L'entretien des bâtiments et des équipements est assurée de façon suivie. Une partie de l'entrepôt a cependant été endommagée à la suite d'un incendie qui a pris naissance dans un local placé sous la responsabilité de l'O.M.S. : sa remise en état et la construction de deux chambres froides sont actuellement en cours sur des crédits du FED alloués dans le cadre du projet "aide exceptionnelle - choléra".

Le personnel en place paraît suffisant. Il comprend neuf fonctionnaires qualifiés (pharmacien, infirmiers, aides laborantins) et onze agents de service (administration, transports, gardiennage et entretien).

L'utilité de ce projet est indiscutable. Les services de la Pharmacie d'approvisionnement sont en mesure de travailler d'une façon plus rationnelle et plus efficace que par le passé, soit pour la réception des commandes, soit pour le conditionnement et l'expédition des médicaments qui sont distribués vers quarante-cinq points divers du territoire, deux fois par an.

Il semble donc que l'objectif visé par la réalisation de ce projet soit atteint, dans la mesure où les conditions sanitaires de la population sont étroitement dépendantes de la bonne organisation de son approvisionnement en médicaments.

\*

\* \* \*

Tous implantés à Nouakchott, capitale alors en pleine création, les investissements financés par le FED dans le domaine de la santé en Mauritanie avaient pour objectif commun de doter ce pays des éléments de base de son infrastructure sanitaire. L'utilisation actuelle de ces investissements montre que ces objectifs ont été parfaitement atteints et que l'aide communautaire a apporté là une importante contribution à l'amélioration de la protection sanitaire de la population.

#### F. Tchad

1) Dans le secteur de la santé, les projets terminés dont la réalisation a été financée par le FED au Tchad représentent un investissement total de l'ordre de 8,5 millions d'UC.

Le financement communautaire a été accordé dans le cadre de 6 projets au titre desquels ont été réalisés la construction et l'équipement de :

- 3 hôpitaux,
- l'extension de la polyclinique de Fort-Lamy
- 1 office pharmaceutique
- 5 dispensaires
- 1 centre social (P.M.I., Promotion féminine, jardin d'enfants) à Bongor

Toutes ces réalisations ont fait l'objet d'un examen en 1972.

./.



- 2) La conception des bâtiments, simples et robustes, paraît dans l'ensemble tout à fait satisfaisante, notamment en ce qui concerne les formations hospitalières pour lesquelles une disposition pavillonnaire, très pratique, a été adoptée<sup>(1)</sup>. La seule exception, sur ce plan, a trait à l'hôpital de Sarh (Fort-Archambault) dont la réalisation sur trois niveaux semble peu adaptée aux besoins et aux habitudes des utilisateurs : les inconvénients relevés dans l'utilisation, le coût élevé du fonctionnement comme de l'investissement conduisent à penser que ce type de construction ne doit pas être généralisé au Tchad.

Les aides bilatérales de deux pays membres de la Communauté sont venues compléter les interventions du Fonds dans différentes formations : l'aide allemande en finançant des travaux d'adduction d'eau (ou de raccordement aux réseaux existants) dans plusieurs hôpitaux où l'alimentation en eau n'était pas prévue sur financement du FED; l'aide française en prenant notamment en charge la climatisation centrale de l'hôpital de Fort-Lamy.

- 3) Toutes ces formations sanitaires sont bien gérées, mais souffrent de la faiblesse de leur budget de fonctionnement, ce qui se traduit notamment par l'insuffisance de leur approvisionnement en médicaments et une absence totale d'entretien.

Grâce à leur robustesse et leur bonne adaptation aux conditions locales, les bâtiments sont cependant demeurés en assez bon état. En ce qui concerne les équipements, l'absence de personnel qualifié pour l'entretien des appareils les plus élaborés constitue, ici aussi, un très grand handicap.

En ce qui concerne le personnel médical et para-médical, une assistance technique particulièrement importante permet aux établissements hospitaliers d'assumer leurs tâches en dépit des effectifs trop faibles des praticiens et des infirmiers tchadiens : à la fin de 1972, on comptait, notamment, dans les établissements visités, 28

./.

---

(1) Toutefois, des passages couverts devraient être systématiquement prévus entre les pavillons.

médecins expatriés dont 19 mis en place par la coopération française et 6 autres relevant de l'assistance soviétique.

- 4) Sur le plan de l'utilisation, les résultats de l'examen de ces investissements apparaissent très satisfaisants : les taux d'occupation varient, en effet, de 50 % jusqu'à la saturation complète en ce qui concerne les hôpitaux, et de 40 à 60 % en ce qui concerne les maternités. Les variations qui sont ainsi constatées dans l'occupation des formations ne traduisent pas les degrés d'utilité différents selon les formations; elles rendent compte surtout de l'antériorité de tel investissement par rapport à tel autre et des comportements, qui ne se modifient que progressivement, des populations locales vis-à-vis des méthodes de la médecine moderne.

\*

\*

\*

Dans l'ensemble, les projets financés par le FED dans le domaine de la santé au Tchad ont constitué une contribution importante, et généralement bien ongue, à l'effort entrepris par cet Etat pour étendre, avec des moyens limités, la protection médicale sur un territoire particulièrement vaste. Pour maintenir les résultats obtenus dans ce domaine, une remise en état des formations sanitaires s'impose cependant afin de remédier à l'absence d'entretien dont souffre actuellement ces investissements.

\*

\*

\*

./.

L'examen des conditions d'utilisation et de fonctionnement, dans six pays, des investissements financés par le Fonds dans le secteur de la santé montre que ceux-ci ont partout répondu à d'impérieux besoins concernant, soit le renforcement ou l'extension de l'infrastructure sanitaire des pays concernés, soit la formation du personnel de soins indispensable au fonctionnement correct des formations sanitaires existantes.

Les différences constatées dans les taux d'occupation, généralement satisfaisants, des établissements hospitaliers s'expliquent, d'une part, par l'ancienneté plus ou moins grande de leur implantation, d'autre part, par le degré de familiarisation des populations concernées avec la médecine moderne. Cette observation met en lumière le fait que la réalisation des formations sanitaires ne constitue pas seulement un moyen d'assurer la protection sanitaire des populations mais que leur présence constitue un puissant facteur d'amélioration de l'éducation sanitaire de celles-ci.

L'effort qui a déjà été entrepris pour adapter les réalisations aux besoins des utilisateurs et aux conditions de fonctionnement régnant dans les différents pays, mérite d'être souligné. La disposition pavillonnaire qui a été adoptée dans la plupart des formations sanitaires du Tchad, et qui doit l'être également pour l'extension de l'hôpital de Nouakchott, constitue, à cet égard, un exemple intéressant, que les services de la Commission comptent voir se diffuser à travers les projets à venir, même si les nécessités d'intégration dans un site urbain peuvent justifier, dans une certaine mesure, des partis architecturaux différents comme ce fut le cas pour l'Institut National de Santé Publique d'Abidjan.

Les autres constatations qui peuvent être faites au terme de ces examens rejoignent celles qui ont été relevées, l'an dernier, à propos des conditions d'utilisation des projets de santé : faiblesse des crédits de fonctionnement et d'entretien, insuffisance des possibilités locales de dépannage des équipements spécialisés et du personnel qualifié pour assurer leur entretien, insuffisance également du personnel médical et paramédical.

La Commission, qui ne manque pas de rappeler aux autorités des pays associés les obligations qui leur incombent dans ces différents domaines, renforce présentement son action en faveur d'une meilleure utilisation des formations sanitaires financées par la Communauté en demandant que les projets d'investissement soumis à son appréciation lui soient présentés dans le cadre de programmes nationaux tenant compte, d'une part, de l'évolution prévisible des besoins de la population et de la nécessité de garantir la pleine utilisation des formations sanitaires existantes, et d'autre part, de prévisions raisonnables en ce qui concerne les moyens en personnel et en crédits nécessaires pour y faire face.

Par ailleurs, la nouvelle programmation des actions de formation qui a été mise en oeuvre en 1972 devrait permettre à la Commission d'assurer de façon plus systématique l'adéquation des formations dispensées aux besoins des projets terminés.

ANNEXE I

Liste des projets d'infrastructure routière dont les conditions d'utilisation ont été examinées en 1972

	<u>N° Comptable</u>	<u>Intitulé des projets</u>	<u>Coût des projets</u> (000 UC)
<u>CAMEROUN</u>	12.22.206	Route Tignere - Kontcha	711
<u>MADAGASCAR</u>	12.24.110	Equipement routier de l'Ankaizina	1.094
	12.24.118	Route Andapa - Côte Est	7.980
<u>REUNION</u>	12.26.401	Route de désenclavement des Hauts de Sainte-Rose	906

ANNEXE II

Liste des projets d'hydraulique et d'édilité dont  
les conditions d'utilisation ont été examinées en 1972

	<u>N° Comptable</u>	<u>Intitulé des projets</u>	<u>Coût des projets</u> (000 UC)
<u>CAMEROUN</u>	11.22.207	Adduction d'eau de M'Balmayo	299
<u>HAUTE-VOLTA</u>	215.009.19	Alimentation en eau et en électricité de l'usine textile et de la ville de Koudougou	1.243
<u>MAURITANIE</u>	16.21.202	Alimentation en eau de Nouadhibou (Port-Etienne) Etude	334
	211.012.05	Adduction d'eau de Nouadhibou (Port Etienne)	* 5.512
	11.21.202	Cinquante puits de village	578
<u>TOGO</u>	11.22.106	Assainissement de Lomé	935
	11.22.111	Adduction d'eau de Lomé	535

---

\* Montant global des marchés

ANNEXE III

Liste des projets d'enseignement et de formation  
dont les conditions d'utilisation ont été examinées en 1972

	<u>N° Comptable</u>	<u>Intitulé des projets</u>	<u>Coût des projets</u> (000 UG)
<u>BURUNDI</u>	211.001.01	Ecole technique de Bujumbura (section Electricité)	160
<u>CAMEROUN</u>	11.22.208	Ecoles primaires et extension du collège de N'Gaoundéré	* 7.024
	11.22.211	Extension du Collège Libermann	* 703
	11.22.212	Ecole pratique d'agriculture de Binguela	* 449
<u>COTE D'IVOIRE</u>	11.21.512	Ecole Normale Supérieure d'Abidjan	1.132
<u>MADAGASCAR</u>	11.24.112	Construction et équipement d'établissements d'enseigne- ment agricole	* 2.567
<u>RWANDA</u>	11.12.004	Ecole technique de Butare	* 217
	211.014.27	Lycée et Ecole Normale de jeunes filles de Kigali	62

---

\* Montant global des marchés

ANNEXE IV

Liste des projets terminés dont l'utilisation a été examinée  
en 1972 dans le domaine de la santé

	<u>N° Comptable</u>	<u>Intitulé des projets</u>	<u>Coût des projets</u> (000 UC)
<u>COTE D'IVOIRE</u>	11.21.513	Institut National de la Santé Publique d'Abidjan (I.N.S.P.)	1.682
	211.006.18	Equipements mobiles (2e tranche) I.N.S.P. Abidjan	313
<u>COMORES</u>	11.24.204	Formations sanitaires de Mamutzu et de Fomboui	234
	11.24.205	Formations sanitaires de Mitsamiouli	143 *
	311.031.05	Formation sanitaire de Fombouni	2.146 *
<u>MALI</u>	11.21.302	Ambulance de Nioro	142
<u>GABON</u>	11.23.101	Formations sanitaires	934
	11.23.107	Ecole d'infirmiers à Libreville	570
<u>MAURITANIE</u>	11.21.203	Hôpital National - Ecole d'infirmiers et de sages-femmes à Nouakchott	2.499
	11.21.204	Pharmacie d'approvisionnement de Nouakchott	218
<u>TCHAD</u>	11.23.401	Reconstruction de formations sanitaires 1ère tranche	1.149
	11.23.405	2ème tranche	2.182
	11.23.407	3ème tranche	733
	11.23.406	- Hôpital Central de Fort-Lamy - Extension de la Polyclinique de Fort-Lamy - Hôpitaux de Moundou, Kelo, Palal, Fianga	1.961
	211.017.39	Aménagements complémentaires de l'hôpital de Fort-Lamy	226
	11.23.410	Hôpital de Sarh (Fort-Archambault)	1.802
	211.017.09	Office National Pharmaceutique de Fort-Lamy	617

\* Montant global des marchés